


Du Journal de l'Anjou du 5. 2. 39 au

# Monographie

De la

Commune de Verrières

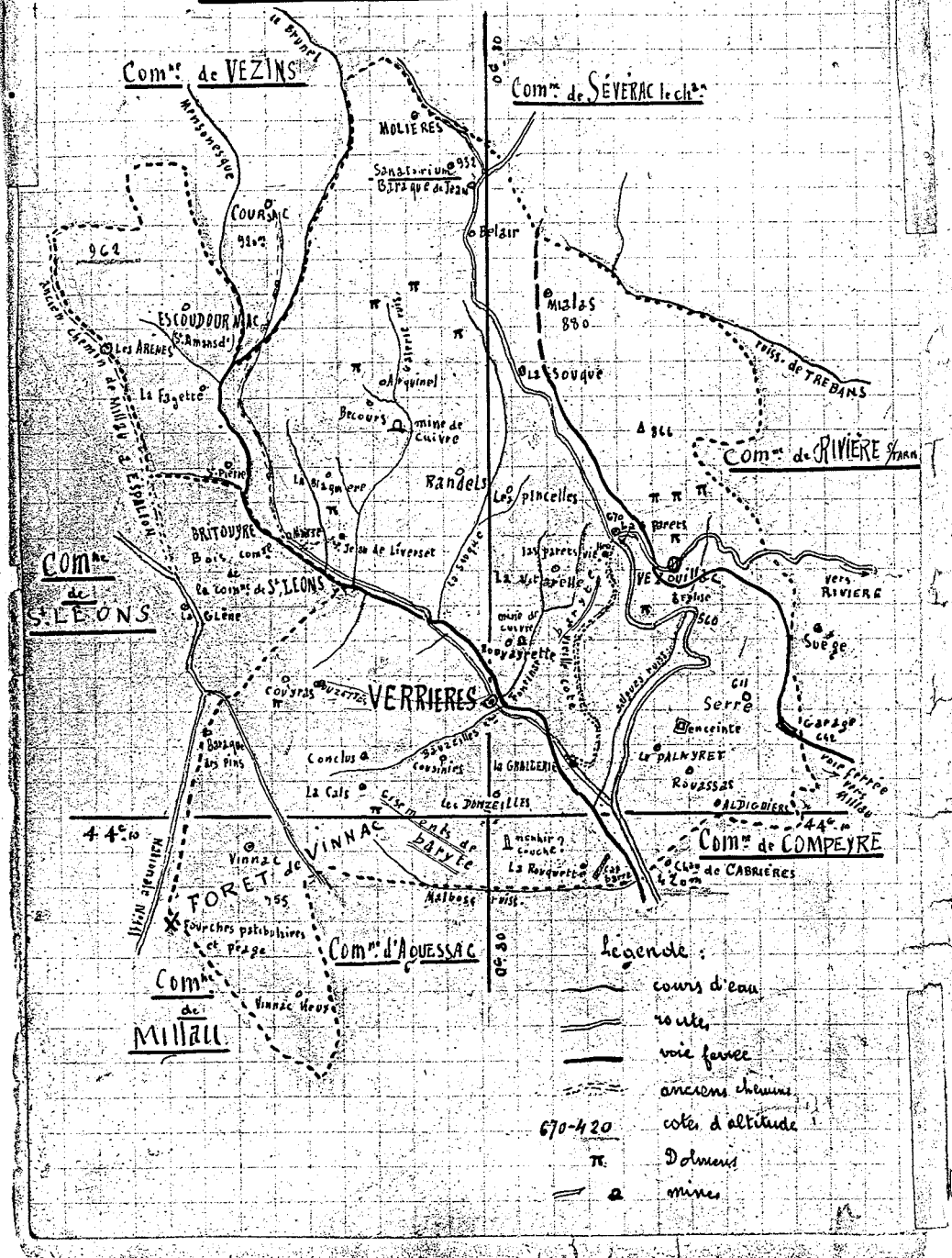
par



Offert par l'auteur M. Carrière  
à l'École publique  
de Verrières

1939

# Croquis de la Commune de Verrières



# Monographie de la Commune de Verrières



## I. — GEOGRAPHIE PHYSIQUE

*Nom.* — Les savants ne s'accordent pas sur l'étymologie de *Verrières*. Pour les uns *Verrières* dériverait du latin *viridarium*, bosquet ombragé ; pour les autres de *verres*, verrat. Peut-être vient-il simplement de *verrière*, *verrerie*. En ce lieu, le bois abondait et le sable du Mensonesque était propre à l'industrie du verre. D'ailleurs, un pré au *terroir de la Verrière*, confrontant au couchant l'ancien lit du Lumensonesque et appartenant à la cure dud. *Verrières* » permettrait de le supposer (Verlaguet. — Biens nationaux, n° 4312).

*Situation.* — La commune de Verrières est située à une douzaine de kilomètres au Nord de Millau. L'intersection du 44 G. 10 et du 0 G. 80 est à 1.200 m. au sud de Verrières. Ce méridien passe exactement par Verrières. Pour les communes limitrophes, voir le croquis.

*Limites.* — Le ruisseau de Trébans au N.-E., le Mensonesque et deux de ses affluents à l'Ouest, limitent naturellement la commune de Verrières sur une quinzaine de kilomètres environ. Partout ailleurs les limites sont artificielles. L'antique chemin de Millau à Espalion la borne à l'Ouest sur 6 kilomètres. Ses limites ont été remaniées à Altecassagne et à Saint-Pierre à l'époque de la Révolution.

*Dimensions.* — La commune de Verrières mesure du Nord au Sud 9 kilom. 500 et 7 kilomètres de l'Est à l'Ouest à vol d'oiseau s'entend.

*Superficie.* — Sa superficie est de 5.350 hectares (Atlas cantonal Lacaze).

*Aspect général.* — Dans le plateau jadis in-

divis qui s'étendait de la Glène à la Souque (la Glène 850 m. d'altitude, la Souque 817 m.) le Mensonesque et ses tributaires ont creusé des vallées de 300 m. de profondeur, des gorges sauvages aux flancs boisés ou couverts de broussailles. Les plateaux sont cultivables, mais leurs terres sont plutôt pauvres. Ils sont accidentés et présentent des différences d'altitude de 300 mètres. x

*Geologie.* — La commune de Verrières occupe la presque totalité du bassin d'alimentation du mensonesque, sauf sa vallée inférieure sur 4 km.

La partie haute de ce bassin part de la chaîne du Pal (1041 m.) par trois embranchements dont les confluent se trouvent presque au même point en face des Fagettes.

Les terrains qui le forment sont des assises de la fin du primaire et de la base du secondaire, bien stratifiés mais les couches sont inclinées vers le S.-E. plus que la pente du ruisseau; par suite les assises successives s'enfoncent peu à peu sous les roches stratifiées supérieures dans le fond de la vallée. Seul le *gneiss* a ses couches inclinées en général vers le S.-O. Cette roche très cristalline, très métamorphisée porte le nom de *gneiss œillé* à cause des cristaux de quartz qui ont la forme d'un œil au milieu de la schistosité très mica-cée. Il n'affleure que dans la vallée du Crouzet et un peu dans la vallée entre Escoudournac et Coursac et monte sur le plateau du Lac à l'Ouest de Turlande.

Le carbonifère est constitué par une grande formation où dominent les poudingues à éléments de quartz roulés avec sable siliceux, parfois argileux et aussi par des grès à gros éléments. Il forme une grande surface au nord de la commune, surtout à Turlande et monte jusqu'au sommet du Pal. On n'a pas trouvé de couches charbonneuses sinon au Méjanel, plus au Nord où le facies est moins tourmenté et où il n'y a guère que des grès à grains plus petits. — M. L. Rouire, ingénieur des Mines, signale du *stéphanien* à Destels, région de Turlande.

3

*Le Permien*, ici, n'est représenté que par le permien inférieur (Autunien), tandis que le saxorien n'apparaît qu'au nord de Molières dans la commune de Sévérac-le-Château.

Ce permien est formé par des schistes quartzeux, des schistes à grains fins et des schistes ardoisés. Après cette formation il y a une lacune marine et la mer du triasique supérieur n'est apparue que pendant la période supérieure du permien et le trias inférieur et moyen.

Ce trias est formé presque exclusivement par des grès fins, des grès grossiers quartzeux mais contenant souvent des argiles vermicolores de peu d'épaisseur et qui se trouvent souvent mélangés aux sables.

Il est transgressif sur le permien, le carbonifère et le gneiss. On le trouve à l'Ouest à une grande distance sur le gneiss. Il est probable que dans la lacune, le carbonifère et le permien ont été enlevés par l'érosion, par les eaux de ruissellement superficielles.

La série au-dessus du trias se continue d'abord au nord par l'infra-lias (rhétien (1), hettangien, sinemurien). Ces trois formations d'épaisseur différente sont bien calcaires, mais des modifications les séparent les unes des autres.

*Le rhétien* est formé par des plaquettes, puis par des calcaires dolomitiques formant falaise à *avicula contorta*. Son épaisseur ne dépasse guère 20 à 25 m.

*L'hettangien*, beaucoup plus épais, est formé par des couches plus marneuses où se développent des lits épais de dolomies cavernes à congénir et se terminent par des calcaires à végétaux.

Ensuite viennent les calcaires *sinemuriens* qui constituent le causse rouge. Ses assises forment la plus grande partie des plateaux qui dominent la cluse du Mensonésque d'une hauteur de 300 à 400 m. par de hautes falaises très escarpées, aussi bien sur le flanc droit et le flanc gauche du cours de ce ruisseau.

Ce causse est caractérisé par des argiles rouges, incluses dans des dolomies et calcaires. Les fossiles que l'on y rencontre sont tous

(1) « Le rhétien 2 à 10 m., calcaires en plaquettes, magnésiens, dolomies cloisonnées, marnes vertes, grès qui alternent d'une façon régulière... traces d'*avicula contorta* à Verrières. » (Explication de la carte géologique.)

silicifiés et leurs coquilles, dans les calcaires purs peuvent être séparées par des acides qui dissolvent les calcaires. Il y a aussi de nombreux minerais : pyrites de fer, de zinc et cui-

vre et surtout de la barytine. Mais les recherches et les exploitations faites n'ont pas donné un rendement utile.

La silice y est si abondante que la flore des calcaires y est remplacée en partie par la flore des terrains siliceux.

Enfin une terrasse de lias moyen et supérieur domine à l'est, la vallée du Mensonesque (*cause blanc*), à l'est de la Graillerie, zone fertile où se trouvent plusieurs fermes.

Toute cette formation du secondaire inférieur, bien stratifiée ne contient, à ma connaissance, qu'une seule faille de direction N.-O. — S.-E. au nord des hameaux de Larquinel et de Raudels. Les terrains des couches rouges du sinémurien se sont abaissés de 50 à 100 m. au S.-O. En outre il y a des plissements importants. Des mouvements d'élevation se sont produits durant le tertiaire, mais ils sont communs à tous les causses du bassin secondaire de l'Aveyron.

La vallée du Mensonesque doit avoir été creusée antérieurement au pliocène, mais c'est pendant le quaternaire que l'érosion de la vallée qui a produit cette cluse a été la plus puissante. (Sur le plateau à 1.500 m. au N.-O. de Bécours, on trouve de nombreux cailloux siliceux roulés, témoins irrécusables du passage d'un courant avant le creusement des vallées).

Il n'y a guère d'alluvion sauf 1.500 m. en amont et 2 km. en aval de Verrières. Les eaux ont entraîné d'abondants éboulis sur le flanc des deux versants. Signalons l'éboulement récent de blocs énormes de tuf à la résurgence de Saint-Pierre.

(E. Maurý, collaborateur principal du service de la carte géologique de France.)

*Les eaux.* — Le cours d'eau qui draine la presque totalité du sol communal, naît dans le massif de Pal et se jette dans le Tarn, dans le terroir de *Lumenson*. C'est le ruisseau *Lumensonnais* qu'on appelle le Mensonesque, Lemansonesque. Il tire son nom du lieu où il

fini, tandis qu'ordinairement, les cours d'eau empruntent leur nom au lieu de leur naissance... Sauf deux ou trois ruisselets de sa vallée supérieure, ses autres affluents ne sont que des torrents temporaires, à sec quelques heures après les orages qui les déchainent. Au N.-E., le Trébans présente le même caractère. D'après la géographie de Vigarié, le Mensonnesque a 18 km. de longueur, 7 m. de largeur, son débit, en eaux ordinaires, est de 1.680 litres et de 18.500 litres aux grandes eaux. Le Brunel, son principal affluent mesure 5 km., débite 85 litres aux eaux ordinaires et 1.000 aux grandes eaux.

Le ruisseau de Trébans, ou de Boyne, est long de 10 km., large de 6 m. et débite 750 litres aux eaux ordinaires, et 9.400 litres aux grosses eaux.

(A. enima)

I. — GEOGRAPHIE PHYSIQUE

*Quelques inondations.* — E. de Granier, viguier du marquisat de Sévérac pour Mlle d'Arpajon dame marquise dud. expose que le valat dit de Goulette, qui passe au milieu de Verrières aurait comble le chemin, fondu sur l'église, cimetière et place dud. lieu que s'il n'y est bientôt remédié et travaillé il est évident que le torrent abattra et comblera l'église et plusieurs maisons riveraines, ce qui serait une perte inconcevable. En conséquence le viguier enjoint aux consuls et habitants de Verrières de faire et incessamment travailler à vider la terre et fars dud. valat pour donner un cours libre aux eaux pluviales à peine de 10 l. d'amendes contre les contrevenants (1679).

M. Jean Causse, syndic du chapitre de l'Eglise cathédrale de Rodez, dit que le 16 octobre 1718, le torrent de Goulette vint passer au milieu du cimetière, entra dans l'église et y amena une quantité prodigieuse de pierres, de sable ou autres débris, ce qui rendit impraticable lad. église pendant quelque temps, l'eau étant montée par dessus le tabernacle du Maître autel, elle remplit presque la sacristie et

gâtâ les ornements et par là causa un grand préjudice au chapitre qui, en qualité de prieur avait fourni lesd. ornements... M<sup>e</sup> Causse demanda que les consuls de Verrières soient condamnés à remettre en état le lit du torrent de Gouzette, ou qu'il soit permis aud. chapitre de le faire aux frais et dépens de la communauté (1718).

« La pluie commença à tomber avec une grande rapidité le 15 novembre 1766 et dura 8 journées complètes... le curé et ses paroissiens adressent leurs prières les plus ferventes à la puissance souveraine pour tâcher de fléchir sa colère que leurs péchés avaient allumée... les ravages des eaux ne furent pas néanmoins suspendus... Les Espèces avaient été enlevées ; les eaux assiègent l'église et pénétrèrent jusqu'au sanctuaire... La calamité ayant pris fin du 21 au 22, la réserve fut rapportée. Le 23 le peuple assista aux offices de la paroisse nonobstant la difficulté qu'il y avait de traverser l'eau et l'assistance fut aussi nombreuse que dans les plus beaux jours de l'été ».

Le 13 août 1868, le torrent Gouzette, ensevelit et détruit la plus grande partie d'un quartier du village, ainsi que le cimetière et les abords de l'église. Le conseil est d'avis que toutes les ressources communales disponibles soient immédiatement employées à déblayer les chemins publics dans l'intérieur du village... Les alentours de la salle d'asile ainsi que toutes les rues du village de Verrières ont été tellement encombrés par les pierres et les sables, que dans certaines parties du village, les rebais en résultant ont atteint plusieurs mètres de hauteur... Malgré les sacrifices que s'est imposée la commune, à peine a-t-on pu rétablir la circulation dans les rues et autour des monuments publics. Demande d'un secours de 700 fr. pour dégager la salle d'asile.

En 1933 ... parmi les plus éprouvées des communes de l'arrondissement, nous pouvons citer celle de Verrières. Le chef-lieu donne l'impression d'être enchassé dans un fantastique éboulis de pierres. La vallée offre l'aspect le plus lamentable. Les prés et les jardins n'existent plus. Le ruisseau devenu torrent a changé son lit en divers endroits, les



ponts sont emportés ou éboulés, les murs démolis... le sol atrocement creusé par endroits, tandis qu'ailleurs il est recouvert d'innombrables tonnes de pierres, etc... (D'après l'Indépendant du 28 octobre 1933.)

Comme on le voit Verrières est ravagé surtout par le torrent de Gouzette, qui naît à la hauteur de Concluc. Par quelle inconcevable imprévoyance le fondateur de l'église a-t-il placé celle-ci sur le passage de ce torrent au point où il a acquis tout son volume et toute sa force, à son point de chute pourrait-on dire. A cette époque le bassin du torrent était probablement boisé et par suite les eaux moins impétueuses coulaient dans une ravine naturelle sans danger pour l'église et les maisons riveraines.

*Les résurgences.* — On appelle ainsi les fortes sources qui jaillissent au pied des plateaux calcaires et qui ne sont que l'arrivée au jour de véritables cours d'eau souterrains. Les unes sont temporaires comme les Egues, les autres pérennes comme celle de Saint-Pierre. Le plateau qui domine cette dernière porte plusieurs dépressions en cuvette dont une partie des eaux arrive probablement à Saint-Pierre.

Les Egues ne donnent que par les fortes et persistantes pluies mais alors elles se rattraquent ! Elles dégorgent probablement un mètre cube par seconde. Leurs flots bondissent et s'écrasent à quelques mètres de la route, se coulent sous un ponceau et gagnent le Mensonesque. Je n'ai pas remarqué qu'elles fussent bourbeuses. S'il en était ainsi elles subiraient une sorte de décantation sous le plateau.

Il y a une autre résurgence sur la rive gauche du Mensonesque non loin du tombeau des Rozier.

*Les sources ou fons ou thérons.* J'ignore la différence que les gens du pays font entre une fon et un théron. Le compois de 1624 mentionne la fon de la Peyroune, la fon, près de l'hospital dite aussi fon Flory ? La fon de la maire de Dieu, fon bouteille, fon de la Blaquièrre, fon de Concluc — en contre bas du village, sur le flanc gauche du ravin de Bauzeilhe, la fon de la Cals à 250 m. au dessous de cette ferme.

*est*  
*de*  
Quatre auges de pierre recueillent son eau pour abreuver les bestiaux ; la fon de Randels quelques mètres en contre bas du plateau ; la fon *Martine* ? à Becours, la fon de Vinnac ou fon rose — non mentionnée par le com-  
pois, la fon de Vezouillac dont l'adduction au village resté à faire, la fon de Serre, la fon de Rouassès ; la fon du mas de la Fon, la fon des Arènes sur la limite commune de Saint-Léons et de Verrières et qui fut aménagée en 1892 après avis favorable du conseil municipal de cette dernière ; fon de la Coste vis à vis Conclus, la fon de la Tour.

*annexe*  
Nous trouvons un *théron* à Mialas, près de Becours — source qui alimente l'Arquièl et qui pourrait être annexée aussi à Becours — *théron* à la faisce de la Bridouyre, *théron* au-dessus de Verrières.

*Poux et lavognes.* — Le poux de Couyras, le poux de la baraque des pins, etc...

Des lavognes plus ou moins étanches sont établies un peu partout pour abreuver les bestiaux. Une sécheresse de quelques mois les met à sec.

*Le climat.* — Rien de particulier sur le climat : rude au nord d'Escoudournac excessif sur les plateaux, il est plutôt chaud dans la vallée. En 1771, le curé de Verrières dit : « l'air y est assez salubre quoiqu'un peu chaud, le village étant dans un vallon fort profond et étroit ». Son confrère de Vezouillac trouve « l'air malsain » tandis que celui d'Escoudournac le juge « assez bon ».

À Verrières il n'a pas été fait des observations météorologiques régulières et suivies : on ignore donc toutes les données qu'elles fourniraient. Resterait quelques mentions d'années calamiteuses dans les délibérations communales. Dans un registre paroissial de Saint-Léons on lit : « Le 9 janvier 1754, un soldat du régiment du Languedoc, mourut du mauvais temps qu'il faisait près des fourches patibulaires de la forêt de Vinnac. »

## I. — GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

*Productions minérales.* — La pierre à bâtir (calcaires dolomitiques et autres non gélifs, grès) abonde. Il en est de même de la pierre à chaux. Près des Donseilles était le valat dit *del casté* (1624). Le grès qui a servi à construire le viaduc de Vezouillac a été extrait dans « le valat de Bécours » (d'après M. Molinier). Saint-Pierre possède un important gisement de tuf formé par la résurgence.

A une date postérieure à 1630, sauf erreur, on a exploité le minerai de cuivre dans le valat du Fontiwar (carbonate et sulfate de cuivre ?) La galerie, à son entrée, ne paraît pas creusée dans de bonnes conditions et les déblais, à l'extérieur, ne sont pas considérables.

Autre mine de cuivre à 300 m. au S.-E. de Bécours. On a vidé deux cavernes ; les déblais sont très abondants.

La baryte présente de nombreux mais pauvres gisements : les travaux les plus importants ont été exécutés entre les Parets et la Graillerie et entre la Cals et la Rouquette. L'extraction se fait à ciel ouvert.

E. Vigarié signale à Las Parets : du plomb, du cuivre, des combinaisons d'antimoine.... sulfure de plomb, de cuivre et de fer, p. 435.

*Prospection.* — Le préfet de l'Aveyron adresse aux maires, une lettre relative à la prospection que se propose de faire A. Boisse, notre grand géologue (5 mai 1849). Il les invite à le seconder et à lui donner tous les renseignements qu'ils connaissent. Ceux-ci durent être insuffisants pour attirer l'attention du prospecteur, car il ne fait qu'une allusion aux mines de Verrières « minerai de plomb sur la côte de la Graillerie à Millau » (Mémoires de la S.D.L.). Néanmoins on voit dans les délibérations qu'« Antoine Almeras a été grièvement blessé d'un coup de mine dans les travaux de mine faits par M. Lacas » (2 sept. 1856).

A la veille de la guerre on exploite quelques filons de sulfate de zinc (blende). Un four pour griller le minerai fut construit entre Serres et Vezouillac. Exploitation abandonnée comme trop peu lucrative.

*La flore.* — Le sol communal porte deux flores bien différentes : celle des terres schisteuses et siliceuses, caractérisée par le hêtre, le chêne pédonculé, le genêt à balai, la bruyère, la rougère ; et celle des Causses qui comprend le chêne rouvre, le sorbier des oiseaux, l'amélanchier, le noisetier, le buis, etc... Les pelouses sont formées de serpolet, de coronilles, de trèfles, de luzernes. Les terres cultivées sont infestées de graminées traçantes, chiendent et autres.

La forêt de Vinnac est presque entièrement composée de pins sylvestres ; ses clairières sont tapissées de rougères, de bousserole au raisin d'ours dont les baies rouges sont consommées par les pores et les femmes employées dans la médecine vétérinaire comme diurétique. Autrefois les parties du pin les plus résineuses débitées en éclats servaient à éclairer le foyer du paysan durant les longues soirées d'hiver. L'extraction de la résine a été une des plus anciennes et des plus actives industries des Ruthènes.

Cette forêt était un repaire de malfaiteurs, un lieu propre aux coups de main (V. histoire). C'est pour inspirer de salutaires réflexions « au gibier de potence » qu'on exposait, de temps à autre un cadavre ou un quartier de cadavre aux fourches patibulaires de Vinnac « afin de donner de la terreur aux méchants qui fréquentent ledit bois et rendre le commerce libre ».

Boulainvilliers la mentionne en ces termes : « Dans l'élection de Millau il n'y a que deux forêts : celle de Vinnac dans la communauté de Séverac appartenant à la comtesse de Roussey, qui est de 100 arpents plantée en nature de sapins ». — (*Boulainvilliers... T. V. p. 221*).

Dans les terres calcaires — *fromentières* — au voisinage de certains chênes et noisetiers, il y a des truffières connues et exploitées par quelques amateurs. Les truffières ne portent pas d'herbe. On peut y voir la mouche de la truffe. L'oreillette (parasite du panicaut) très recherchée, vient sur les deux causses. Les lactaires (doré et délicieux) le petit gris (trichosome gris de souris) abondent dans la pinède de Vinnac. Dans le quartier de la Fayette, le mas de Lafon, les Arènes, Escoudournac... on trouve le cèpe comestible.

*La faune.* — Vers 1800, les loups étaient assez nombreux pour inquiéter l'administration qui s'efforçait de les détruire par des battues, par le poison et par des primes. « Les loups ravagent les troupeaux de cet arrondis-

sement... faire des trainées de bêtes empoisonnées... demander de la noix vomique à Millau » (Correspondance : 13 nivôse, an XI). Il y a cinquante ans, il y en avait encore dans la Britouyre et « les bois de la commune » région de Coursac. Pendant la guerre les sangliers se multiplièrent, M. Marion, ex-agent-voyer, se spécialisa dans leur chasse ; la Diane de Millau en a détruit un bon nombre. Les lapins ont dû toujours pulluler dans les causses. En 1622, d'Arpajon commande aux consuls de Verrières de leur faire une chasse. Pour lui apporter les lapins tués, les consuls dépensent 8 sous. A Causiniès était établie « una garena fermade de muralhes » (compois 1624 f° 23). A la même date il y a un colombier aux Aldiguiers (f° 84) et un autre aux appartenances de Serres (f° 111). Aujourd'hui les lapins n'abondent pas et les lièvres sont plutôt rares. Quelques compagnies de perdreaux rouges, des grives à la saison. Les vipères ne manquent pas dans le bois de Vinnac ; les amateurs de fraises et de champignons doivent y prendre garde. Aux environs des Crouzets est le ravin des serpents. Truites et écrevisses vont se raréfiant dans le Mensolesque.

*Agriculture.* — *Cultures abandonnées ou réduites.* — On sait que Louis XI encouragea la culture des mûriers vers 1470. Quelques-uns furent-ils plantés, alors, dans notre région ? On trouve « l'amourié » à Compeyre, en 1534. Notre compois (1624) mentionne aussi l'amourié. Autre tentative de culture du mûrier (1720-1789) dans la vallée du Tarn ; autre essai de 1830 à nos jours. Beaucoup de mûriers furent plantés aux environs de Verrières et dans le village même. Les Rozier se livrèrent avec ardeur et succès à l'élevage des « magnans ». Ils jettent « les déjections des vers à soie dans un trou à fumier près de l'église ; il s'en dégage des exhalaisons qui peuvent occasionner des maladies » Délib. (2 avril 1865). Le *safran* n'a laissé qu'un souve-

nir à Vezouillac : « un pichot claux appelat la safranière del grand » (1624). Les *chenevières* aussi sont rares. Nos « anciens » cultivaient donc, en général, le chanvre moins qu'ailleurs. Enfin il n'est pas croyable que la culture du *châtaignier* ne remonte qu'à 150 ans environ comme nous l'apprend le curé de Verrières en 1771 : « Les châtaigniers dont certains ont essayé la culture réussissent à merveille. Il manque uniquement du plan pour encourager cette culture naissante ». Les geses, les vesces, les lentilles, les ers dont les grains farineux entraient dans l'alimentation humaine ont cédé leur place à la pomme de terre. De même le seigle et l'orge sont en partie remplacés par le froment.

*Les céréales.* — Vers 1690, il y eut de fortes disettes. Les pauvres gens, en masse, mouraient d'inanition « de la maladie populaire » comme on disait alors. Pour se rendre compte des ressources de sa généralité, l'intendant demande aux communautés le tableau de leurs productions. Les chiffres fournis par l'éta, du mandement de Verrières sont incomplets et inexacts : nous ne les utiliserons pas. En 1723 une instruction officielle porte : « ...l'attention que nous avons à procurer à nos sujets, l'abondance des choses les plus nécessaires à la vie nous a porté à nous faire informer exactement toutes les années de la force des récoltes de chaque province et tous les mois du prix des grains et des autres marchandises et denrées qui en font le principal commerce ».

Le questionnaire adressé aux curés par Mar. de Cicé 1771, témoigne des mêmes préoccupations. Le curé de Verrières répond que dans sa paroisse on cultive « le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et les légumes ; la récolte est suffisante pour nourrir ses paroissiens ; les décimateurs (chapitre de Rodez) prélèvent environ 400 set. de blé dont la plus grande partie consiste en menus grains ». Le curé de Vezouillac, seul décimateur de la paroisse, percevait, années communes, 24 set. froment, 10 set. seigle, 10 set. avoine, 11 set. orge, 6 set. légumes... Il manque, années communes, le quart de grain pour suffire aux besoins des paroissiens. Le curé d'Escoudournac dit que la dîme de sa paroisse est affermée 1500 l., sans compter sa pension ; que le froment, produit en petite

quantité, le seigle, l'avoine en partie grosse et l'autre petite, sont les céréales cultivées ; que leur récolte d'une année à l'autre ne serait pas assez suffisante, années communes ».

Ces données ne permettent pas de calculer la production des céréales à cette date. En 1910 la commune de Verrières a produit 3.605 hl. de blé, 675 hl. de seigle, 180 hl. d'orge, et 2.000 hl. d'avoine. En 1936, le froment couvre 183 hectares, le seigle 27, l'orge 12, l'avoine 120, le sarrasin 1.

A Verrières même, trois ou quatre propriétaires seulement récoltent du blé pour nourrir leur famille une partie de l'année.

## IV

## I. — GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

*La Vigne.* — « En 10 aich luoc de Verrieryas non na que peutas vinnas am peuta revenda et las qual conoçiar am gran pena et trejan » dit la requête contre ceux de la Fanouze. Elle ne paraît pas avoir eu une grande importance antérieure ; c'est l'impression que laissent le complot de 1624 et les Etats de 1692 et 1771. « Les vignes qui occupaient 36 hectares au moment de la confection du cadastre sont presque entièrement anéanties par l'invasion du *pythoxera*. Les vigneron demandent à être exonérés de l'impôt qu'elles supportaient ; le vin était le principal revenu de la commune ». (Demb. 14 mai 1880).

Bauty, viticulteur de Pierault vient initier les habitants au greffage par des conférences gratuites, et sans doute aussi par la pratique. (22 août 1886).

Le maire, M. Vincent Rozier, le premier a fait et fait encore tous ses efforts pour reconstituer dans le pays la vigne, complètement détruite par le *pythoxera*... Il n'a épargné ni le temps ni les soins pour montrer l'exemple... Il a eu surtout en vue l'intérêt général de la commune. A l'unanimité le conseil municipal lui vote des remerciements chaleureux (Demb. 20 avril 1890).

En 1910 la vigne occupe 60 hectares et 28 seulement en 1936, écart trop grand pour être exact.

*Autres fruits.* — Beaucoup de pommiers dans la vallée du Mensolesque, mais fort négligés. Le pommier réussit moins bien. Les amandiers prospèrent sur les terrasses des deux versants. Dans les terres fraîches et profondes, les noyers viennent bien. Ceux du Gravas appartenaient au curé. En 1800, ils sont affermes à Maimontet, moyennant un quintal 5 l. d'huile dont 3/4 première qualité et le reste 2<sup>e</sup> qualité.

*L'élevage.* — « Les habitants de Veyrieyras sont paures de mobies bestials et cabais et aqueis bestials que an los teno a captanias et a cabais logats et a meyssó. »

En 1771 le curé de Verrières dit: « beaucoup de pâturages, mais arides et conséquemment peu de bestiaux... 50 paires de bœufs. »

Celui de Vezouillac: « fort peu de pâturages et d'ailleurs de mauvaise nature... petit nombre de bêtes à laine, quelques chèvres, quelques muets, 30 paires de bœufs assez main-ses à cause qu'il n'y a pas de preds. » Celui d'Escoudournac: « les pâturages sont fort peuts dans ma paroisse. il y a suffisamment de bestiaux suivant l'étendue... Environ 36 paires de bœufs ou vaches... On peut en tenir quelques paires en surérogation pour faire quelques charois. »

En 1910, la statistique communale porte 49 chevaux, 4 muets, 6 ânes, 45 paires de bœufs, 115 porcs à l'engrais, 3.800 brebis ou moutons. Celle de 1936: 57 chevaux de tout âge, 2 muets, 3 ânes, 60 paires de bœufs de travail, 16 vaches, 10 élèves d'un an et moins, 2 verrats, 50 truies, 70 porcs à l'engrais, 90 jeunes, 15 chèvres 30 béliers, 2.400 brebis, 600 agneaux d'élevage, 1.800 agneaux sacrifiés, 500 poules et poulets, 100 dindons, 28 pintades, 48 oies, 80 canards, 160 lapins, 20 ruches.

*L'industrie.* — Le compois de 1624 mentionne une *mouline*? sur la rive gauche du Mensolesque dans les appartenances de la grange Carriols; le moulin de Jacques del Saies qui a 2 meules à blé et une d'huile, (f<sup>o</sup> 1) le moy à Condenaque (f<sup>o</sup> 22) confr. volat du Fontinar, donc sur la rive gauche, le molynau



de P. et Jacques Fabrégues à las ortes (f° 33); le moulin de Lescure (f° 55); autre moulin en aval de la Graillerie (maison jadis moulin f° 147), parmi ces moulins, les deux moulins actuels sont désignés ici sous un autre nom. — De 1780 à 1800 on mentionne quatre aubergistes dans la commune, Fages et Malmonter à Verrières, Segondy à la Graillerie et Cassou à la Souquette. Quatre tisserands (Calmels, Talis, Molénier et Girou); trois tailleurs; Calmels, Bessodes et Deltour; deux cordonniers: Simon Arnal et Simon Unal; un sabotier: Messon; un maçon Reynès; deux forgerons: Bouviala et Maimontet. Les choses n'ont pas sensiblement changé depuis 1771; à cette date Verrières a 3 tisserands, 2 forgerons et un sayetier; Escoudournac 2 ou 3 tisserands, un forgeron. On y ouvre quelque

peu la laine; à Vezouillac, ni artisans, ni fileuses.

Actuellement on compte 90 cultivateurs, 1 cordonnier, 2 menuisiers, 6 cantonniers, 3 électriciens, 6 gantiers, 4 couturières, 1 dactylo, 1 gantier, 1 hôtelier, 2 chauffeurs, etc.. 25 femmes environ se livrent à la couture des gants lorsque cette industrie prospère à Millau. — La laiterie de Verrières traitait 780 hl. de lait vers 1910 (Marre).

*Le four.* — Noble F. Alazard, sieur de Galhac, arrente à Jean Boyer le four de Verrières moyennant la moitié du pain provenant du droit de fournage et 50 sols (27 août 1554 Bastide notaire). On ne savait pas si le four était banal ou communal. A ce propos il y eut procès entre les fermiers du prieuré et les consuls, procès au cours duquel furent exhibés: une contestation de 1478, un bail à fief du 18 août 1509 et une reconnaissance de 1523. Dans le premier de ces documents, il est dit que les mesures en bois qui servaient à prélever la pâte du droit de fournage seraient remplacées par des mesures en pierre (1752). En 1787, Serres était fournier. Dans ces derniers temps, il y avait deux fourniers. Aujourd'hui le pain vient d'Aguessac.

*Le commerce.* — Verrières a eu quelques marchands dont les opérations commerciales sont inconnues. C'est par le commerce que les Rozier ont acquis la qualité de bourgeois. Quant au commerce local, il était à peu près nul, si l'on en croit la requête contre les habitants de la Panouse: « En lo loc de Verrières non ha ni mercat, ni meyra, ny mercaderia, ni bestial a vendre, ni nome que ni tenga, ne ni aja, ni blatz, ni autres vieures. »

La création de la foire actuelle est donc postérieure au xv<sup>e</sup> siècle. La délibération du 7 juin 1829 porte: « Les marchands et colporteurs qui étaleront leur marchandise les jours de foire et de marche payeront un droit d'échoppe de 0 fr. 50 le mètre carré... »

Alors Verrières avait donc une foire et un marché. En 1837 plusieurs habitants désirèrent l'établissement de deux foires, l'une le 20 mai et l'autre le 20 octobre (délibération du 5 novembre 1837). Il est probable qu'elles ne furent pas accordées, car quelques 50 ans après, le conseil décide que, « pour favoriser le développement de deux foires nouvellement créées », il ne sera point perçu de droits de place. (Délibération du 30 mai 1885.) Vers cette date on tenait la foire du 20 mai et celle du 24 juin. Le foiral était couvert de bœufs, de chevaux, de moutons et de porcs. Il y avait quelques marchands forains; des jardinières de Péyre y apportaient du « plant » de choux, d'oignons, etc.... Actuellement on ne tient que la foire du 24 juin, où se rendent quelques forains qui étalent des vêtements confectionnés, des chaussures, des chapeaux, de la mercerie, des jouets, de la quincaillerie.

#### LES VOIES DE COMMUNICATION

*Chemin de Millau à Espalion.* — A l'ouest le sol communal était borné sur une longueur de 6 km. environ par l'antique chemin de Millau à Espalion dont la première ébauche remonte vraisemblablement à l'époque néolithique, ou tout au moins à celle du bronze. Les cinq dolmens qui le jalonnaient, le prouvent. Plus tard, l'érection des fourches patibulaires et l'établissement du péage de Vinac, témoignent de son importance. Fourches et péage étaient à la rencontre des limites des terres de Sévérac, de Millau et de Saint-Léons,

c'est-à-dire au point d'intersection du chemin de Saint-Beuzely à Verrières et de la route nationale n° 111 qui a suivi ledit antique chemin. Jeanne de Narbonne, dame de Sévérac, passe un accord avec les consuls de Millau au sujet dudit péage (3 août 1350).

*Chemin de Millau à Sévérac.* — Ce chemin est mentionné plus de vingt fois dans le com-  
pois de 1624: camy de Sévérac à Millau... camy ferrat... grand camy de Sévérac à Millau, f<sup>o</sup>s 1, — 14, — 50, — 149, — 162, — 163, — 174,.... Camy ferrat ne signifie pas *voie romaine pavée*, mais simplement chemin sommairement pavé, empierré. Certains d'entre eux ne sont que de mauvais sentiers muletiers. Ce chemin était le seul carrossable entre Millau et Sévérac au xvii<sup>e</sup> siècle. On lit — archives de Millau — : « 20 sols à Jean Labric, pour deux jours de salaire d'estre allé conduire et montrer le chemin du carrosse de Mgr l'Intendant qui partit samedi de la *present ville pour Sévérac*. » (3 novembre 1676). A quelle époque avait-il été mis en état de viabilité? nous l'ignorons. De 1780 à 1789, il y fut fait d'importants travaux: élargissement? murs de soutènement? repavage? probablement l'un et l'autre. Les tronçons bien conservés ont 5 m. 70 de large, chaussée proprement dite, et 2 m. d'accotement. La chaussée est formée d'une seule couche de pierres disposées verticalement; elle est bornée et contenue par deux cordons de pierres implantées obliquement de manière à donner à la coupe transversale une forme évasée. Bien conservée sur un kilomètre à partir de la Graillerie, elle est presque partout ailleurs effacée par l'érosion, même à Las Parets où elle rejoint la nouvelle route.

En 1784, Verrières s'impose de « 200 l. pour la construction du chemin depuis le chef-lieu jusqu'à la grand route de Paris *près* la Graillerie, ouvrage approuvé par délibération de nos seigneurs de la commission intermédiaire le 21 août 1784 » Délibération du 29 novembre 1785. Au lieu de *près*, il faut lire *par* la Graillerie, en effet, l'actuelle route n° 9 qui décrit un grand lacet sous l'église de Vezouillac, n'est construite que 50 ans plus tard. En 1786, l'administration de la Haute Guienne accorde des fonds pour l'aménagement de la vieille côte.

## I. — GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

En réponse à une demande de renseignements (13 février 1837), M. l'Ingénieur en chef des Ponts et chaussées de l'Aveyron m'apprend que la route nationale n° 9 entre la Graillière et la Souque passant à proximité de l'église de Vezouillac a été construite de 1838 à 1841.... j'ignore s'il n'existait pas auparavant un chemin suivant le même tracé qui, *déjà classé route nationale en 1800*, n'aurait été aménagé en route nationale qu'en 1838-1841.

Il s'agit certainement de la vieille côte devenue route nationale n° 9. En effet la délibération du 30 septembre 1855 porte: «... portion de la route impériale n° 9 de Paris à Perpignan abandonnée, par suite du changement du tracé, que l'administration des ponts et chaussées se propose d'aliéner: le conseil est d'avis que cette portion soit conservée pour le service des terres ».

C'est la vieille côte qui vit le concours de vitesse institué pour déterminer le trajet de la malle-poste (que la Lozère et le Gard voulaient faire passer par Florac). Par Sévérac-Millau, on gagnait une heure. (V. F. de Barrau, Galerie des préfets, T. III.)

*Chemin de Verrières à la Graillière.* — Depuis la fondation du village, un chemin existait nécessairement entre Verrières et la Graillière; de là, il se continuait, soit par la vieille côte, soit vers Aguessac. L'état de 1692 constate qu'à Verrières « on n'y fait point aucun commerce; les charrettes n'y peuvent pas aller et on se sert des ânes ou petits chevaux ». Ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1784, que ce chemin est ouvert. Il mesure 1700 mètres sur 5 de large. En 1841, M. de Corbon propose un *échange* de terrain qu'il fournit pour son redressement, avec le sol qu'occupait l'ancien chemin. Adopté. (Délibération V. février 1841). C'est à la fois le chemin le plus court et de beaucoup le plus important de la commune, celui qui lui infuse le peu de vie qu'elle a.

*Chemin de Verrières à Sévérac.* — Le com-  
poids de 1624 le mentionne f° 46. En 1742, il est question de tracer un chemin à travers le terroir du Fontinal (2 décembre 1742, Fages).

Il est présentement en cours de construction. Il franchit le Mansonesque par un pont neuf, décrit plusieurs lacets et atteint la route n° 9 à las Parets.

*Chemin de Verrières à Vezin, par Saint-Pierre et la Fagette.* — Longueur 8 km. environ, largeur 4 mètres. On y consacre vainement beaucoup d'argent, notamment en 1852-53.

*Chemin de Verrières à Saint-Léons.* — Il partait du château et remontait la rive droite du ravin de Goulette, entre Conclus et Couyras... Un Garlenc de Conclus profita de son passage à la mairie pour lui substituer un chemin carrossable de 5 km. de long et dont le déclassement est demandé en 1886.

*Chemin de Verrières à Saint-Beuzély.* — Il mesurait 7 km sur 3 mètres, passait par Vinnac. Peu pratiqué, surtout depuis que le service postal se fait par Aguessac.

*Ponts.* — Autrefois ruisseaux et torrents étaient franchis par des passerelles en bois, ou planques. « Per adoubar las plancas lo por de festas darmas de Pasquas 2 sols 2 deniers. — Per levar la planca del pont del salès 1 sol 8 deniers. — ... la plancha tiran à Compeyre tant per planta lès salses, pibols que autres fustas ay payat als homes 26 sols 10 deniers Per mettre la planca de Recours eron 14 homes tant del coselh que autres ». (comptes consulaires 1559). L'usage des ponts dans notre commune ne remonte pas à 150 ans.

*La voie ferrée.* — L'établissement de la voie ferrée ne paraît pas avoir intéressé le conseil municipal de Verrières, bien que son parcours emprunte 8 km. du sol communal et que le viaduc de Vezouillac soit le plus bel ouvrage d'art entre Sévérac et Millau. En 1869, « vu le plan de la ligne du chemin de fer sur le territoire communal, le conseil demande qu'une station soit établie à Vezouillac. » (8 août).

En 1883, le conseil émet le vœu qu'il soit délivré des billets à la station d'Engayresque (5 août 1883) et obtient satisfaction.

Demande d'un bureau pour distribuer les billets, à la barrière de Serre? placé sur un point central des communes de la Cresse et de Rivière. La gare de Verrières est celle d'Aguessac.

*Le service postal.* — Verrières refuse le service postal journalier: la remise des dépêches deux fois par semaine lui suffit (16 décembre 1833).

Le service quotidien de la poste est voté à l'unanimité. Les lettres arrivent dans les villages 5 ou 6 jours après — elles séjournent au chef-lieu —; que le facteur qui sera nommé soit tenu de se rendre dans les localités où il aura des lettres à distribuer, ce qui n'a pas été fait jusqu'à ce jour (11 février 1844).

Le conseil municipal déclare unanimement que la création d'un bureau de poste à Saint-Beauzély ne serait pas avantageux à la commune... celui d'Aguessac n'est qu'à 8 km. (1<sup>er</sup> février 1847).

Verrières ne veut pas être desservi par le bureau de poste qu'on se propose de créer au Bois du Four... mais rester attaché à Saint-Beauzély, son chef-lieu de canton (21 janvier 1849).

Le conseil émet le vœu qu'un bureau de poste soit créé à Aguessac... qui desservira Verrières (12 août 1866). Délibération annulée le 18 novembre suivant: il y a inconvénient pour la commune de Verrières à être privée des relations quotidiennes avec le chef-lieu de canton; le conseil émet le vœu que la commune soit desservie par le bureau de Saint-Beauzély, comme par le passé.

Dix ans après: l'on a créé un bureau de poste à Aguessac; en raison du peu de distance de Verrières à ce bureau, il serait avantageux d'être desservi par ledit bureau (13 février 1876). Adopté à l'unanimité.

Demande d'une seconde distribution quotidienne à 3 heures du soir, 13 février 1883. Comme l'on voit la girouette tourne souvent à Verrières.

Autre exemple: L'administration des postes propose l'établissement d'une boîte aux lettres à Vezouillac et engage le conseil à voter les fonds pour achat de ladite boîte; le conseil vote 25 francs (31 mai 1891). Un an après pas de boîte aux lettres: cela compliquerait inutilement le service! (31 mai 1892). Les délibérations ne disent pas si la boîte fut revenue ou si l'on attendait que la girouette tournât encore. Il suffisait qu'un particulier s'abonnât à un journal quotidien pour obliger le facteur à visiter tous les jours Vezouillac et... sa boîte.

*Téléphone.* — Comme tous les chefs-lieux de commune Verrières est doté d'une cabine téléphonique depuis plusieurs années.

*Autobus:* il y a un service régulier et quotidien d'autobus. Il faut aller les prendre à la Graillerie (à 1 km. 700).

VI

## GEOGRAPHIE POLITIQUE

*Formation territoriale.* — L'étendue de l'ancien mandement de Verrières a souvent varié. En 1349, Vezouillac et Suège (Vezolha-co cum loco de Suéja) forment un mandement de 20 feux. En 1692, Vezouillac est incorporé à Verrières et Suège à Rivière. Peu de temps après, Vezouillac est séparé de Verrières, puisqu'il lui fut encore uni de 1737 à 1769. Nouvelle et brève séparation en 1789 et nouvelle et définitive réunion en 1793. L'an VIII, la commune de Verrières ainsi constituée est unie à celle de St-Léons pour une trentaine d'années. Les bornes communales sont vérifiées et précisées aux environs de Vinnac, la Gleire, Altecassagne et St-Pierre.

*Erection.* — Verrières est érigé en commune en 1828, par De Martignac, ministre de l'Intérieur :

« L'arrêté pris le 5 messidor, an VIII, par le préfet de l'Aveyron, est annulé en ce qui concerne la réunion des communes de Verrières et de St-Léons. En conséquence, il sera établi une administration particulière dans chacune de ces deux communes.

Le Préfet procédera à la nomination des maires, adjoints et conseillers municipaux, de l'une et l'autre commune.

Fait à Paris, le 8 mai 1828.

DE MARTIGNAC.

*Le Conseiller d'Etat directeur,  
Secrétaire général du Ministre :*

BARON DE BALZAC.

*Le Sous-Préfet de Millau :*

COMTE DE VEZINS.

*Principales localités.* — Verrières, sur la rive droite du Mensonesque, s'étage au pied du causse rouge à l'aspect du soleil levant.

Un coup d'œil sur la carte permet de voir

qu'il y avait là un croisement de voies naturelles: la vallée du Mensolesque, les ravins de Bauzelle et de Gouzette et, vis à vis, celui du Fontinar. Pour commander cet important passage, la construction d'un fort s'imposait.

Les deux ravins sur le point de se joindre ne laissent entre eux, qu'une croupe abrupte d'une centaine de mètres — une esquinette d'azé — croupe qui porte un ressaut de quatre à cinq mètres, assiette naturelle d'une forteresse dont le ruisseau et les deux torrents forment les fossés.

Il est donc très probable que de toute antiquité, il y a eu là un poste de défense, le *castrum Verrieri* (1349). Les habitations se sont d'abord groupées sous la forteresse en zones concentriques, l'enchâssant dans une sorte de fer à cheval ouvert en haut du côté de la montagne. De bonne heure l'ensemble fut ceint d'un rempart et garda le nom de *château de Verrières*. Dans le compois de 1624, on pourrait compter le nombre de maisons sises dans « le castel ». On y pénétrait par le portal du Castel. Plusieurs rues y aboutissaient.

Les seigneurs de Sévérac, ne firent que de courts séjours au château de Verrières. Jeanne Dauphine d'Auvergne femme de Guy VII de Sévérac, qui survécut à son mari, l'habitait pendant les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle (d'après D. B. T. V.) Ordinairement ils confiaient la garde de ce château à un capitaine. Depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, probablement, la forteresse n'est qu'un informe amas de ruines.

Dès que l'enceinte du castel fut insuffisante, les barris se formèrent. Le compois men-

tionne ceux de: Bombal, Pompecalde, Jouyoux la Fargue etc... Nombre de rues aboutissaient au château; en cas d'invasion les habitants pouvaient gagner rapidement leur refuge.

En temps et lieu, il sera dit un mot de l'église, de l'hôpital, de la maison commune.

*Vezouillac*. — Vezouillac comptait 14 maisons en 1624; en 1843, il compte avec les dépendances de Serre, Suège etc... 143 habitants et forme une paroissette.

En 1840 3 foyers à Vezouillac



*Randels* a dix maisons en 1624. Actuellement, il y a 3 feux et une douzaine d'habitants. Situé sur un plateau et entouré de bonnes terres, on ne s'explique pas son dépeuplement.

*Molières* compte 6 maisons en 1624 et nombre de bâtiments agricoles utilisés par des foyers. Ainsi noble Jean de Gérard Sr d'Engayresque y tient une grange et étable. Actuellement Molières compte 24 habitants.

*St-Amans d'Escoudournac*, chef-lieu paroissial, et *Turlande*, totalisent 11 habitants.

*Les baraques*. — Nous comptons cinq baraques dans notre commune, trois sur la route n° 9 (de Bouquier, de la Croix, de Jean), une sur la route n° 111 (Baraque des Pins) et une à 800 mètres au sud d'Escoudournac. Le complot de 1624 n'en mentionne aucune. Ces habitations sont donc de construction récente. Durand de Gros dit: cette dénomination est en usage depuis 1800-1860, pour désigner une auberge solitaire improvisée sur le bord d'un grand chemin.... l'établissement de notre réseau routier explique leur création. (Mémoires de la S. des L. T. XI. 1874-1878.)

*Fermes abandonnées*. — Par contre, nombre de fermes ont été abandonnées: la Souquette, Belair, les Pincelles, la Vitarelle, Vinac le vieux, les Donzeilles.

#### *Dénombrement en 1936.*

Verrières, 50 maisons, 137 habitants; Moulin de Galhac, 1 maison, 5 habitants; La Grailerie, 2 maisons, 5 habitants; La Vernière, 1 maison, 4 habitants; Aldiguiers, 1 maison, 5 habitants; Rouassas, 3 maisons, 11 habitants; Palayret, 1 maison, 15 habitants; Serres, 4 maisons, 22 habitants; Vezouillac, 8 maisons, 32 habitants; L'Intrade, 1 maison, 1 habitant; Las Porets, 2 maisons, 11 habitants; La Roubayrette et la Souque, 2 maisons, 13 habitants; Belair et Baraque de Jean, 4 maisons, 17 habitants; Molières, 5 maisons, 24 habitants; Randels et Bécours, 5 maisons, 21 habitants; L'arquinel et Caylus, 3 maisons, 6 habitants; Escoudournac et Turlande, 4 maisons, 11 habitants; Crousets et Mas de Lafon, 4 maisons, 13 habitants; La Fayette et Couyras, 2 maisons, 11 habi

tants; La Baraque des Pins et Conclus, 3 maisons, 11 habitants; La Cals et Cousiniès, 3 maisons, 11 habitants; La Rouquette (omis). (28 maisons inhabitées à déduire, plus 13 éparses) soit au total 150 maisons; 382, plus 67 de population comptée à part soit en tout 449 habitants.

En 1771, (Etat du diocèse), la paroisse de Verrières compte 512 habitants dont 180 au chef-lieu; population éparsée dans 19 villages: 332 habitants.

*Escoudournac*, (la partie qui a été unie à Verrières). Molières 35 habitants; Turlande 14; St-Pierre 6; la Fagette 15; les Crusets 8; la Baraque 7; le mas de Lafon 3. Total 88.

*Vezeuillac* 100; Serre 40 — (Suège 41, réuni à Rivière, ne doit pas être compris dans le total général 740 habitants.)

En 1789, la paroisse de Verrières a 312 habitants; *Vezeuillac* 211 habitants; total 523. Il manque la partie d'*Escoudournac*.

En 1828, la paroisse (la commune?) compte 28 villages et 1.000 habitants environ.

En 1832... 900 habitants environ.

Vers 1865... 970 (atlas Lacaze).

*Familles marquantes. — Les Rozier. —* Nous ne pouvons citer que quelques membres de cette famille. En 1575, Jacques Rozier marchand; — autre Rozier, marchand en 1642. — Jacques Rozier, curé de Verrières 1694. — Vincent Rozier, fils de M<sup>e</sup> Rozier, avocat, et D<sup>lle</sup> Bessière de Bastide, baptisé le 4 novembre 1723. — M<sup>e</sup> P. Rozier, avocat au Parlement 1741. — naissance de J. Ant. Bernard Rozier, fils d'autre, né en 1748. C'est probablement le futur père du consul de France en Amérique: « J. Ant. Bernard Rozier, originaire de la commune de Verrières, consul de la République française auprès des Etats-Unis d'Amérique, décédé à New-York; Ant. Vincent Rozier, représentant du peuple, résident à Paris, rue Jacob, faubourg St-Germain et la citoyenne Christine Rozier épouse de Jacques Philippe Fabre du-

dit Verrières, ses frères et sœurs ». — En 1757 M. le Président Rozier, paye 161 l. de tailles dans la com. de Compeyres. — Commission et ordonnance du roi qui nomme d'autorité messire Georges de Rozier président à l'élection, pour remplir pendant 3 ans la place de maire (Versailles, 7 avril 1769). — M<sup>e</sup> Vincent Rozier, frère au précédent? 1778. — Joseph Rozier, curé de Verrières, 1760-1772. — Bernard Rozier, Docteur en médecine à Verrières 1771. — J. J. Rozier, Docteur en médecine à Sévérac. — Rozier, ancien avocat au Parlement de Paris, président de la cour royale de Montpellier, membre de la Légion d'honneur, 1861 (D. B.). — Vincent Rozier, maire de Verrières, 1870-1890. Edmond Rozier 1891-1892. — Rozier, agent-voyer (1852). — Un Rozier avait été prieur de Ségur, un autre de Pégayrolles.

*Les Fabre.* — Jacques Fabre, conseiller à l'élection de Millau, fils à feu P. Fabre négociant et de Marianne Fabre, mariés quand vivaient au fort royal de la Martinique, épouse se D<sup>lle</sup> Christine Henriette Rozier, fille de Bernard Rozier D<sup>r</sup> en médecine et marié Sigaud, 10 avril 1788.

Fabre, maire de Verrières 1792-93. C'est probablement le précédent.

*Les Cassan.* — Antoine Cassan, épouse Marguerite de Guérin des Arènes, 1713. Naissance de Gilles Cassan, fils à M<sup>e</sup> Antoine Cassan, conseiller du roy et son procureur au bureau de l'élection de Millau, et de D<sup>lle</sup> Catherine de Layrolle... (1728). — Jean Cassan frère de Gilles, naît en 1737. — Antoine Cassan procureur du roi en l'élection de Millau, hérite de la place de conseiller secrétaire, maison et couronne de France de Gilles Layrolle (son oncle?) (28 mars 1772). — Cassan receveur des tailles en l'élection de Millau, fait vente à Alexandre de Brondel Sr de Requevaire de son office de conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France, moyennant 32.600 livres.

(20 mai 1768. — Thibaut not. à Millau.)

Bte de Sambucy et P. de Cassan, receveur particulier des finances de l'élection de Millau traitent avec André Desmazes pour le transport des deniers publics à Montauban (29

juin 1784. — Duchene not. à Millau). « Cassan ancien receveur des finances n'est point émigré ni détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution. Il a payé ses contributions jusqu'en l'an VII (archives communales de Saint-Léons. Brumaire VII).

*Nobles.* — Nous ne pouvons qu'énumérer quelques nobles qui habitaient Verrières ou y possédaient des biens: « Jacques del Salès, De Lescure 1624, J. de Calmont (1624), François de Thubières 1624, Balthazar de Calmont 1624, De Brunel 1624, Antoine de Calmont Sr de Rieuclaret 1624, François de Madières, 1681, Charles de Peyrañ 1681, Noble François de Thubières de Morlhon, Sr de la Vacarèsse Saint-Agnan Mejanès... 1683. — Noble Loys de Ceria 1532, Guillaume de Monmejan de Verrières.

*Mœurs.* — Ce sont les notaires qui dans leurs « minutes » nous ont transmis quelques traits de mœurs. Privat notaire royal de Verrières instrumentait en 1575 et M<sup>e</sup> Lacombe en 1640. A l'époque de la révolution on s'adressait aux notaires de Compeyre (Tarrusson) et d'Aguessac, Cassan et Baldit. Aujourd'hui l'étude la plus proche de Verrières est celle d'Aguessac où M<sup>e</sup> de Roquetaillade a succédé à M<sup>e</sup> Unal.

Au xvi<sup>e</sup> siècle les contrats de mariage et les testaments débutent par de solennelles considérations sur ces deux actes importants, considérations que nous omettons d'autant plus qu'elles n'expriment nullement la pensée des intéressés et ne sont que des formules propres au notaire.

*Bernard Vesinet de Corsac.* — Bernard Vesinet, de Corsac, veut 30 prêtres à son enterrement... veut être inhumé en lo sograt senetery d'Escodornac... lègue 5 deniers aux « quatre ordes de pauvreté ».

(4 mars 1555, Larcis).

Claude Boyer de Vezouillac veut 10 prêtres à sa sépulture neuvaine et bout d'an donnant chaque fois et à chacun d'eux 15 deniers et la réfection corporelle. Il lègue au bassin du purgatoire 20 deniers et une robe de burate; 10 deniers à N. Dame; 10 deniers à Saint Bertolmieu (Saint Barthélemy patron de la pa-

roisse); Héritier P. Boyer son fils; exécuteur testamentaire : noble Guibert de Calmiont, Sr de Cabrières et M<sup>e</sup> Andrieu vicaire à Compeyre... et que ses enfants ne fassent rien sans leur approbation (que non ajo affar neguna causa sans lur cōnget).

Malmontet de Verrières « vol que son corps sia baylat a ecclesiastica sepultura en lo sagrat semetery de Verrières et tombel de sos parens et amis... cantar lo jor de sa sepultura novena et cap d'an... que y sian convocats tots los copelas de lad. paroquia... 20 deniers tz a cascun... offerta de pa, vy, lum tots los d. pers... al bassy de purgatory et a cada officina 4 deniers tz... (à chacun de ses fils) 5 l. per lo jor de lur cabimen; a sa molher Johana Combetas se se volia remarida 10 l. per son aquesamen (sinon une pension consistant en une chambre, la moitié du jardin, la moitié de la vigne, 10 cartes seigle) 10 l. carn salada de porc peç de romana et facultat de penre lenha de sos bossés et del lenhier quant n'y aura... héritière: Marie Malmonteta sa filha (1561, Larcis.)

La veuve Bardit, du château de Verrières veut qu'à sa sépulture, neuvaine et chef d'an soient appelés tous les prêtres de la fraternité de Verrières et de Vezouillac et qu'à chacune de ses exequias « il leur soit donné 20 deniers tz. Offerte de pain, vin, lumière et, chaque jours de la semaine, messe de requiem en noté (c'-à-d. chantée)... offerté de pain, vin, lumière, chaque dimanche (de l'an) après son trespas; legué au bassin du purgatoire de l'église de Verrières un carton huile de noix et un carton au bassin de N. Dame (1566 Larcis).

J. de la Fabrègue veüt 50 messieurs prêtres à sa sépulture... auxquels il donne 2 sols tz... pareil nombre à sa neuvaine et bout d'an... offerte de pain, vin, lumière... que tous les jours de dimanche de l'année de pleurs son âme soit remembrée au prône par le recteur ou viquefé moyennant une carte seigle... <sup>sive (c. 104)</sup> legué une aumône, sioi caritat, aux mendiants de J. C. devant la porte principale de sa maison de 10 set. blé commun. Obit perpétuel qui se déchante (célèbre) tous les ans en l'église de Saint Amans d'Escoudournac le jour et feste des 11.000 vierges. (1575 Larcis).

M. Jacques de Rozier, curé de Verrières, veut être enseveli au-dessous le degré du clocher de l'église... il legué 10 set. mixture aux pau-

vres... 2 trentenaires de messes, l'un aux RR. PP. Capucins, l'autre aux prêtres de N. D. de Lorette... 7 l. 10 sols pour chaque trentenaire... 40 l. aux prêtres de Verrières dont le revenu servira à dire deux messes hautes les jours de Saint-Jacques le mineur et le jour de Saint-Jacques le majeur) litanies de la Vierge à la suite et absoute sur son tombeau... 25 l. à la confrairie du Rosaire.

(4 juillet 1690 Descours).

*Le folk-lore.* — Verrières comme Millau, a une source dite la *Mère de Dieu* (1624-1764). Or celle de Millau tirait son nom de l'usage suivant: lorsque la sécheresse devenait désastreuse, les Millavois, en procession, allaient baigner la statue de N. D. à ladite source afin qu'elle intervienne auprès de son fils et obtienne la pluie désirée. De l'identité de nom, ne peut-on conclure à l'existence, à l'identité de l'usage?

Il est question aussi dans le compois de 1624 de la dragonnière de las Eguès; il en existe une autre sur la rive droite du Mensonèsque, non loin du tombeau des Rozier. Autre dragonnière près de Valhausy; une autre encore près des Costes Gozon à l'issue d'un ruisseau souterrain. Evidemment l'abondance des eaux — après les orages — et la fureur dont elles paraissent animées devaient frapper l'imagination populaire qui avait attribué ce phénomène inexplicable à des dragons.

A 400 mètres en aval de Verrières r. d. est la grotte des Fadarelles qui a probablement sa légende.

Sur la hauteur de Cousinies et sur celle de la Ronvayrette on allumait des feux de la Saint-Jean. A une époque plus reculée on devait en allumer d'autres sur les promontoires de Saint-Jean de Liverset. Dans son voisinage est un terroir appelé le cendrié qui confronte « del levan en la gleyza de St-Jean de Liverset. » (compois 1624 f° 32).

*La langue.* — On pourrait citer trois exemples caractérisant trois étapes de la langue tirés, le premier d'une requête — présumée du milieu du xv<sup>e</sup> siècle — adressée au juge de Sévérac: « 10 dich loc de Verieyras, coma es cot public, et son mandamen son situatz en pais steriei magre infertial... » le second est

ourni par le compois de 1624; C'est un mélange intime de rouergat et de français: « un ort per de tras la brosse del besal f° 1 — deux molles de blat et unè d'oly (f° 1) — carriere sourten del pourtal (f° 4) — un pichot prat confir. en lo camy (f° 8) — ..scituat a qui. metays (f° 19) — pichot claus ce tenen en be sa maison N° 101. etc.. Enfin un troisième exemple prouverait que Rouergat et français ont fort évolué depuis deux siècles.

VIII

## X GEOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

### *Privilèges de la communauté de Verrières.*

— Les privilèges sont des avantages particuliers dus à la libéralité du souverain. Ceux de Verrières sont dérisoires et illusoires. En 1302 Guy de Sévérac confirme ou accorde aux habitants de Verrières les franchises et libertés suivantes:

Tout habitant dudit château et mandement sera toujours libre et exempt de toutes tailles, de prestations, de travaux, journées de corvée... de toute extorsion ou exaction, de toute imposition qui seroit mise par ledit seigneur sur la susdite communauté, sauf la somme ci-dessous énoncée et dans les cas ci-dessous écrits... De plus il a exempté ladite communauté de toutes sortes de travaux qu'il avait la coutume d'exiger d'elle suivant la coutume ou le droit.

Il concède à chacun de ses habitants l'usage et l'exploitation des bois et herbages qui sont dans le mandement dudit château et ses appartenances où que ce soit en dehors des anciens devoirs accoutumés de ce château... promettant solennellement auxdits syndics qu'il n'aliénera de quelque manière que ce soit les herbes, eaux et bois susdits, qu'il n'y mettra point et ne souffrira point qu'il y soit mis aucun animal étranger ni qu'aucun étranger exploite lesdits bois, herbes et eaux qui seront toujours à l'usage de ladite communauté... Les habitants auront la permission de chasser les animaux étrangers qui viendront y paître sans toutefois se livrer à aucun excès. En outre a voulu que chacun desdits habitants faciem bōriam seu agriculturam puisse prendre librement et impunément dans les bois et devoirs le bois nécessaire pour ses ou-

tils aratoires seulement et aliéner ces outils à des personnes étrangères.

Item, il a voulu que tout étranger qui, venant se marier dans ledit château et son mandement épouserait une femme dudit château et mandement serait pendant 5 ans continu, libre et exempt de la collecte ou taille annuelle ci-dessous mentionnée de telle sorte que pour les biens propres qu'il apporte avec lui il ne soit tenu de payer aucune contribution mais que pour ceux qu'il a reçu en dot avec sa femme il soit obligé de payer une contribution qu'il puisse et doive être raisonnablement taillé.

La susdite communauté par ces libertés et concessions est incitée à faire quelque don à son seigneur pour qu'en son temps il consente à conserver ces libertés et à en accorder de plus larges... les susdits syndics promettent de lui bailler pour une fois seulement 25 l. à la prochaine feste Saint-Hilaire... que les habitants devront payer à perpétuité sans préjudice des autres 15 l. que les habitants avaient coutume de donner chaque année à la Saint-Michel au noble seigneur suivant l'acte d'affranchissement à eux accordés par Gui aïeul paternel du susdit seigneur et de plus pour augmenter lesdits 15 l. ils conviennent de donner 100 sols soit en tout 20 l. tz. tous les ans à la fête de la Toussaint... plus 10 sols tz. au bayle et 5 sols au sergent de la Cour dudit château (cour de justice). Cette somme totale de 20 l. 15 sols sera imposée par des répartiteurs choisis et députés par ladite communauté. Ils prêteront serment entre les mains du bayle ou celle d'un homme député à cet effet par la communauté. Les répartiteurs pourront contraindre tout contribuable par le bayle ou le sergent à payer sa part... la fonction de répartiteur sera gratuite.

Les syndics délient les âmes du père dudit seigneur et de son aïeul paternel et de tous ses bayles et sergents... qui exercèrent la juridiction dans ledit château de tous et chascuns les dommages, injures, extorsions, faits auxdits habitants dans les tailles, collectes, corvées, et dans toutes les choses imposées, levées injustement sur eux.



Toute personne ayant feu ou domicile dans ledit château sera tenue de faire à son noble seigneur, chaque année, une journée seulement au temps où il en sera requis, sauf pour ledit seigneur l'obligation de le nourrir convenablement; en cas de partage de la seigneurie les copartageants ne pourront réclamer ensemble qu'une corvée d'un seul jour. Cette corvée sera faite dans le mandement dudit château et non au dehors et on ne pourra pas demander deux journées l'année suivante sous prétexte que la première journée n'a pas été faite.

Il a retenu et excepté que dans cinq cas : lorsqu'il sera fait chevalier, lorsqu'il mariera ses filles naturelles et légitimes, lorsqu'il fera un voyage au-delà des mers, lorsqu'il aura été fait prisonnier par ses ennemis — que Dieu éloigne ce malheur — il pourra percevoir double taille... La communauté ne sera tenue de donner pour subside que la somme de 20 l., en tout au seigneur (c'est-à-dire quel que soit le nombre de cas échus dans l'année?)

(Acte collationné sur l'original à Millau le 6 septembre 1879. — archives de Verrières.)

*Autres privilèges.* — Chaque habitant de Verrières peut vendre un muid de vin provenant de ses vignes sans congé de justice, et si ledit muid de vin a été vendu en taverne, la justice « lou diou affoura » (taxer) (1320).

Les habitants de Creissels et de Verrières peuvent chasser aux lapins et aux perdrix, excepté dans les garennes et dans les devois de M. de Sévérac.

...Ont la liberté, tous les syndics et habitants de Verrières, de cuire leur pain au four de M. de Sévérac et de payer (c'est-à-dire en payant) par chaque setier de pâte ce qui lui est dû suivant les mesures dudit four et autrement comme il est dit dans les anciens instruments du four faits sur ce point.

(13 mai 1495. — Antoine Bernard, notaire à Millau.)

*affoura: de for  
qui signifie pris  
à for fait = a pain  
fait*

## GEOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

*Hommage de 1623.* — Tous les habitants de Verrières, terres, juridiction et mandement dicelle... tête nue, genoux en terre, de gré et franc vouloir ont rendu, aud. Seigneur, l'hommage de fidélité qu'ils doivent... advoué et confessé qu'ils sont tous hommes et paysans dud. seigneur et comme tels avec tous les habitants et contribuables en lad. terre et juridiction dudit Verrières tenus en quatre ou cinq cas portés par les anciens titres, respectueusement exhibés et tous à raison diceux, obligés de contribuer selon leur part, quotité, et faculté: 1° Recouvrement dudit seigneur ou de ses enfants captifs. 2° mariage de ses fils, filles, neveux et arrière-neveux... 3° réception en l'ordre de chevalerie. 4° voyage hors du royaume pour le service du roi ou défense de la chrétienté. 5° recouvrement des rentes, places fortes que ledit seigneur fera et édifiera et réparation de son château audit Verrières... et d'y employer leurs personnes et bestiaux à dos sans que le seigneur soit tenu qu'à la nourriture seulement.

...Ils sont tenus, outre et par dessus les censés, ventes et autres devoirs, de payer la taille annuelle de 20 l. tz... et 15 sols pour le baille ou greffier dudit seigneur; un jour de travail pour chacun ou chacune faisant son habitation dans ladite juridiction... dit jour gradier par les anciens titres; trois fromages chacun tenant bestial pour le droit de poulvérage; les langues de bêtes à cornes ou pourceaux qui se tueront à la boucherie ou par aucun d'entre eux pour être exposés en vente publique... ledit seigneur a la faculté de prohiber à tous les habitants de pêcher au devoirs qu'il a à la rivière de Lumenson... depuis le pont de l'Olle? jusqu'au pont de la mortalerie; ...de défendre de chasser au bois, devoirs et fiefs dudit seigneur, aux perdrix et aux venaisons; de faire depaistre leur bétail gros et menu au bois et devoirs de Vinnac, de Mallevieille et autres contenus en ses anciens titres; de ne vendanger leurs vignes sans que le seigneur aye commencé de vendanger les siennes et ce sur les peines ordinaires et autres portées par les titres et privilèges concédés aux habitants. Le seigneur de son côté confirme tous leurs privilèges aux habitants et leur promet sa protection.

Sans compensation la liste des obligations des habitants à l'égard du seigneur s'est considérablement allongée.

*Les consuls.* — Les consuls de Verrières sont désignés sous le nom de *syndics* au moins jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. La permission de créer les *syndics* est demandée au vignier de Séverac: « Letras del decret a M. lo juge per fayre lo élection del syndicat ». Préalablement agréés par le juge, ils sont présentés par les *syndics* sortants à l'assemblée de communauté le dimanche d'avant la pentecôte « coma es de costuma ». Ils prêtaient serment avant d'entrer en fonctions. Ils ne prenaient une décision qu'après avis de leurs conseillers. Inutile de rappeler leurs attributions.

*Les maires.* — On sait que Louis XIV créa l'office de maire par édit du mois d'août 1692 et le vendit au plus offrant laissant aux communautés le soin de payer les gages y relatifs. Plus tard, il multiplia les offices municipaux: lieutenants de maire, assesseurs, etc... Par ce moyen, il se créa de nouvelles ressources, extirpa les restes de libertés communales et créa aux communautés de nombreux embarras.

Les maires de Verrières sont : Fabre, 16 mai 1793; — Cassan, nommé par le Préfet 27 septembre 1828; — Almeras Joseph, prête serment le 25 septembre 1830, maintenu en fonctions en 1832; — Lacombe, 4 février 1836 3 janvier 1847; — Almeras Sylvain, élu maire par 8 suffrages contre 3, (3 septembre 1848), décédé en juin 1849; — Garlenc, 17 juin 1849; — Lacombe Victor, 21 juillet 1852-1858; — Benoit Emile, 2 juillet 1858-1860; — Segondy, 18 septembre 1865; — Rozier Vincent, novembre 1870-1890; — Rozier Edmond 1891; Segondy, 1892.

Dur 1936 — date de son décès. — Pipieu, en fonctions... *révoqué en qualité de membre d'une société le 25 8<sup>e</sup> 1941 (Goumard de l'époque)*  
*Employés communaux.* — Le greffier ou secrétaire. Boyssonis notaire *scriptor* touche 25 sols de gages. Lo graffia prêtait serment aux consuls 1559. — Viennent plus tard: Cassan 1720. — Azemar. — Guy Cassan 1740. — Vaissac 1753. — Andrieu J. Antoine, vers 1780. — Almeras officier de l'Etat civil — et probablement aussi secrétaire — par délibération du 4 janvier 1793. — Almeras appose les affiches sur la porte principale de l'Eglise, lieu accoutumé de publier les lois les pro-

messes de mariage. — Depuis 1833, l'instituteur communal doit remplir les fonctions de secrétaire de mairie.

Par intermittence, Verrières a un garde champêtre qui est en même temps appariteur, crieur public, afficheur, etc...

*Biens communaux. La maison commune.* — Antérieurement au xvii<sup>e</sup> siècle, les principaux habitants se réunissaient au moins une fois l'an pour une *fratrie* — ou banquet — au cours de laquelle il était question des affaires de la communauté. Ils possédaient une maison dite de la *confratrie*, où ils tenaient leurs réunions, quelques terres et de menues rentes qui servaient à payer tout, ou partie du banquet. Certaines mêmes, ce jour-là, faisaient distribuer une aumône aux pauvres. La dernière maison où se réunirent les confrères était située « ol Barry Joyoux (1624 f<sup>o</sup> 69), c'est-à-dire dans le bas du village, près de l'église. Un registre de *muances* ou mutations porte: « La confratrie es en compes al abovel cadastre (f<sup>o</sup> 64), la somme de 3 sols 9 den. et après quatre mutations 11 sols 11 den. 1 obole (1645).

Parmi ses terres étaient au moins une vigne et un herm (terre inculte) à la côte de Couyras (f<sup>o</sup> 68).

La maison de la *confratrie*, était donc en réalité la maison commune et les réunions qui s'y tenaient la première ébauche du conseil municipal. Ces réunions regardées de mauvais œil par les rois tombèrent en désuétude et les maisons des confratries, en ruines au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, semble-t-il. Ensuite les assemblées communales se tinrent sur la place publique ou dans des maisons particulières: « ...despensa facho en sa mayso per faire lo syndicat... » Les papiers de la com-

munauté sont rangés dans un coffre fermant à clefs ou une caisse: «...per la cayssa que tiey la communa en la mayso de... per 2 annados: 2 sols 6 den. (1559). Assemblée « en la mayso de Privat (1563), Alméras, greffier de la communauté dit-que sa maison d'habitation sert de maison commune.

(3 avril 1793).

En 1913, Marion, agent voyer d'arrondissement, avait dressé le devis d'un groupe scolaire dans lequel une ou deux salles devaient être réservées à la mairie, comme il est d'usage.

La maison commune actuelle — maison Rezier — fut achetée en 1919 pour 16.000 francs.

*Les communaux.* — Le plus important est celui de Bauzeilles qui a une superficie de 16 hectares 53-60. — Le castel (assiette de l'ancien château) 16 ares 90. Les divers villages ont ordinairement un petit lopin: Serres 40 centiares, Vezouillac 6 ares 20, Turlande 7 ares, les Crouzets 16 ares 20. Ce lopin est *le couderc, le calcasin* ou aire publique. Les bois de Randels appartenaient par indivis à 12 particuliers (Délibération de 1829). D'après le compois de 1624 (f° 205), ils avaient une superficie totale de 386 seterels et étaient allivrés 13 l. 6 sols. Le devois de Malevieille payait au marquis de Sévérac une cense (censive, rente) de 11 sols (1559). (La censida del camp de Malevieilha per lo seigneur de Sévérac qui es mieja carta de fromen  $\frac{1}{2}$  carta de sevada monta 11 sols.)

Verrières avait des droits sur certaines terres de Vinnac, en vertu d'une concession de Guyon de Sévérac en 1302. Depuis un temps immémorial, les habitants de Verrières exploitaient et travaillaient les devois, notamment celui de Vinnac, en payant la 6<sup>e</sup> gerbe au seigneur de Sévérac. Le citoyen Charrost, héritier et successeur de la ci-devant maréchale de Biron leur conteste ces droits. Philippe Fabre, de Verrières et Jean Garlenc de Conclus sont nommés syndics pour les défendre. Mais c'était fatal à la suite de plusieurs procès, Verrières fut évincé. V. procès de Conclus 1755, de 1761, de 1806, 1831, aux archives communales de Verrières, et syndicat du 13 thermidor IV minutes. (Duchene).

(A suivre.)

*Le cimetière.* — Le cimetière est situé au sud de l'église à laquelle il est attenant. Nous avons vu qu'il a été envahi plusieurs fois par les eaux torrentielles de Gouzettes. On y fait exécuter des réparations pour une centaine de francs (4 octobre 1831). — Considérant que le cimetière de la paroisse est placé au centre (lisez au pied) du village, adossé à l'église; que les habitants de la paroisse sont obligés de le traverser pour se rendre aux offices, qu'il est à côté de la place publique entourée de cabarets et qu'il est contraire à la salubrité publique et qu'il pourrait être insuffisant en cas d'épidémie... Emplacement proposé au Pas, à 500 mètres du village, propriété d'Alméras Joseph (1873). Dans la séance suivante le maire Koziar propose d'affecter la somme de 5.000 francs à la translation du cimetière. Son conseil l'approuve. Peu de temps après ce projet est abandonné.

*Protestations.* — La question était brûlante lorsque l'évêque y toucha en avril 1876. Cris et vociférations lui montrèrent trop tard son imprudence. Plusieurs personnes furent arrêtées :

« Le Préfet de l'Aveyron... vu le rapport de M. le Sous-Préfet de Millau en date du 5 mai courant. Vu l'article 2 du décret du 29 décembre 1831. Considérant qu'aux termes de ce rapport les troubles qui se sont produits à Verrières le 26 avril dernier lors du passage de Mgr l'Evêque de Rodez ont été précédés de réunions dans les cafés des nommées Marie Ural et Vve Bonnemayre; considérant que le mari de Marie Ural et une de ses filles se sont acharnés à insulter Mgr l'Evêque et sont actuellement emprisonnés pour ce fait par or-

dre de justice; considérant d'ailleurs qu'on a pu constater à plusieurs reprises que des consommateurs avinés s'étaient livrés à des gestes indécents et à des propos obscènes par les croisées de la maison de cette débitante ouvrant sur la cour de l'école des filles; considérant que la Vve Bonnemayre a montré la plus grande exaltation; qu'en parlant de diverses personnes, autorités ou autres, qui essayaient en vain de rappeler la foule à la raison, elle criait : « Il faut les pendre, je tire-

rai la corde! »; considérant enfin que cette femme reçoit dans son établissement des jeunes gens et facilite leurs dépenses, Arrête : article 1<sup>er</sup> : les cafés tenus à Verrières par les nommées Marie Unal et Vve Bonnemayre seront immédiatement fermés... » Fait à Rodez le 7 mai 1876.

Le Préfet de l'Aveyron, P. Fabre.

(En marge, le mari a été condamné à 4 mois de prison et sa fille à 3 mois).

Le sous-préfet au maire de Verrières : J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'un arrêté en date du 7 de ce mois par lequel M. le Préfet a prononcé la fermeture des débits de boissons tenus à Verrières par les nommées Unal et Vve Bonnemayre, etc... Vu ci-dessus. Je vous prie de notifier cet arrêté aux sus-nommées et d'en assurer la stricte exécution. (16 mai 1876).

Le procureur de la République à M. le maire de Verrières (1<sup>er</sup> août 1876) :

M. le garde des Sceaux m'informe qu'il ne sera point statué sur le recours en grâce formé par les individus de Verrières condamnés le 15 juin par le tribunal de Millau tant que les suppléants n'auront pas justifié du paiement des amendes et des frais de justice et n'auront pas tous commencé à subir la peine de l'emprisonnement. Veuillez donc, M. le maire, leur donner avis de cette décision, les inviter à verser le plus promptement possible les sommes qu'ils doivent à l'état et avertir en mon nom : Lavabre Cyprien, Deltour Jean, Irma Unal, Marianne Portulier femme Bonnemayre et Fau Jean-Antoine, de se constituer prisonnier dans le délai de 6 jours sous peine d'y être contraints par la force armée. Ayez l'obligeance de me faire connaître le résultat de vos démarches auprès des condamnés.

Certes, sous cette forme la protestation était blâmable; néanmoins les protestataires étaient poussés par un sentiment respectable — le respect des morts — qui aurait dû incliner les autorités à l'indulgence.

L'année suivante, le sous-préfet annonce un secours de 1.000 francs pour aider à *réparer* le cimetière. C'était donner raison aux habitants. Le cimetière n'a pas été changé. Mais

les pierres tombales ne laissent que peu d'espace libre.

*Le presbytère.* — Pas de mention de la *claustr*e ou *presbytère* dans le compois de 1624 sauf celle-ci : « bois de la claustr » f° 44. Peut-être la communauté payait-elle au curé une indemnité de logement. Dans l'état du diocèse en 1771 le curé répond que le presbytère est assez bien bâti pour lui. La vente des biens nationaux par le chanoine Verlaquet ne porte pas de presbytère à Verrières. On dut en acheter un après la signature du concordat. Il y est fait pour 113 francs de réparations (9 floréal XII — 29 avril 1804) et il est question d'y consacrer 2.000 francs en 1829. Actuellement il est à l'entrée du village lorsqu'on vient du côté de la Graillerie.

*Usurpations.* — Principalement dans le village certains particuliers empiètent sur les biens communaux. Les Rozier ne se gênaient pas, ailleurs on usurpe des tronçons de vieux chemins. Une commission fut chargée de constater ces usurpations (21 mai 1882). En général les communes n'ont pas su défendre leurs communaux et les conserver, les tribunaux favorisant presque toujours les spoliateurs.

#### INSTITUTIONS COMMUNALES

*Les églises.* — Eglise de Verrières. De Barreau a décrit l'église de Verrières vers 1845 « ... grande ressemblance avec la précédente (celle de Castelnau) mêmes dimensions, même distribution, même système de colonnes, d'arcades et de voûtes, seulement celles-ci ont plus d'élévation... élévation dissimulée par l'exhaussement du pavé à suite d'une inondation qui entraîna dans l'église une grande quantité de vase et de gravier. A Verrières, l'absence totale de l'ogive fait présumer l'antériorité de leur construction. Les murs latéraux sont renforcés par dehors par des contreforts d'un mètre et demi de saillie correspondant aux colonnes qui soutiennent les travées principales de la nef et du chœur; les contreforts sont liés deux à deux par des arcs



en plein cintre. — Il existe un titre de 1500 faisant mention de la consécration de 5 autels dans cette église, 3 aux absides et deux à l'extrémité opposée des collatéraux. » (Mémoires de la S. d. L.).

Morini, architecte de Millau, dit : « La construction de l'église de Verrières paraît remonter aux premières années du XI<sup>e</sup> siècle et appartenir à la première période du style roman. Elle a été très probablement bâtie avec goût et solidité mais par la suite, maintes modifications ont été faites malheureusement à son préjudice... (suivent plusieurs critiques) ... enfin on a complété l'œuvre par le travail le plus monstrueux qui est la construction du clocher... à cheval sur la travée qui touche le chœur; masse informe et d'une très mauvaise maçonnerie. Vraiment on est encore à se demander comment un si grand poids est encore debout surtout sans moyen d'équilibre. Mais sa chute est aujourd'hui imminente ... marques pour que les fidèles ne séjournent pas aux parties douteuses de l'édifice et surtout sous le clocher. — Juillet 1873. — L'architecte Morini.

*Construction du vieux clocher.* — Il est très probable que l'église de Verrières fut en partie ruinée lors des premières guerres de religion. « Le 14 juillet 1599 ... à M. Jean Cablat masson de Rodez pour raison du prix fait à lui baillé du clocher de l'église de Verrières (canton de Saint-Beauzély) en feste de ce qui lui était dû de 230 francs ». Archives Départementales, comptes du chapitre de Rodez. — Bion de Marlavagnes. Histoire de la Cathédrale de Rodez, p. 366.

*Démolition et reconstruction.* — De petites réparations furent faites à l'église en l'an XIII, en 1818, en 1821. — En 1873, Lutran maçon, démolit le vieux clocher sous la direction de Morini susdit architecte, pour 600 francs. — Morini se charge de le reconstruire pour dix-neuf mille francs. Les travaux commencent en juin 1875 (note d'Unal de las Parets qui fait le charroi des matériaux) et sont terminés en 1877. La commune ne possède que 5.000 francs. Elle fait intervenir le vicomte de Bonald, député, qui à l'oreille du ministre des cultes... le maire compte sur 4.000 francs de subvention (24 mai 1874). Le ministre des

cultes annonce au sénateur Mayran l'allocation de 2.000 francs pour reconstruction du clocher et restauration de l'église de Verrières (3 juillet 1876). En 1881 le montant des travaux exécutés par l'entrepreneur était de 21.527 francs et il avait touché à cette date 19.120 francs.

*Vitraux.* — La fabrique traite avec Lachaise pour la fourniture de 29 mètres carré de vitraux moyennant 1.594 francs (22 septembre 1876). Ces vitraux sont substitués aux croisées en bois prévues par le devis (1877).

*L'horloge.* — En 1785, Verrières dépense 20 francs par an pour l'entretien de son horloge. En 1912 : Horloge marchant 8 jours sans être remontée, sonnante les heures et les répétant, garantie pour une durée de vingt ans, fournie par Peyre, bijoutier à Millau (12 février 1912).

*Rétable.* — J. Rozier, recteur de Verrières et les ouvriers (fabriciens) baillent à M<sup>e</sup> Richard Charpentier de Compeyre à faire un rétable au grand autel de leur église de 14 pouces et demi de hauteur, composé de son piédestal régnant le long de l'autel avec colonnes cannelées, chapiteau aux architraves, frise corniche... plus le convert des fonts baptismaux en forme de dôme le tout en bois de noyer qu'il est tenu de fournir lui-même. Les paroissiens fournirent la main d'œuvre et charrois nécessaires, moyennant 100 francs. (11 mai 1644, Jaoul, notaire à Compeyre).

*Chaire.* — Alméras s'engage à faire à neuf l'escalier de la chaire de vérité placée dans l'église de Verrières, à réparer la chaire et les deux confessionnaux... les *ponts en bois* de la Graillerie et de Marre pour 45 francs (1787).

*Vases sacrés.* — Peytavin M., apothicaire à Paris, donne 60 livres pour l'entretien d'une lampe devant le tabernacle; don de 600 livres pour que ladite lampe qui ne brûlait que pendant le service divin — brûle nuit et jour afin qu'on puisse garder dans le saint ciboire les hosties consacrées pour les besoins et la nécessité des malades et la consolation des

41  
paroissiens; 60 livres pour dorer le tabernacle; 20 livres pour réparer la chapelle de St-Jean de Liverset qui est dans la forêt de Verrières; un petit ciboire d'argent dont la coupe est dorée pour porter le saint viatique aux malades; un voile de brocart pour le grand ciboire » (9 novembre 1683, Descuret, notaire à Millau).

Le sieur Barthélemy, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, délivre entre les mains du

*unie un ciboire à ses armes (si je me rappelle)*

*Les cloches.* — Petite cloche fondue à Mil-lau... addition d'un quintal et demi de métal. Elle fut bénite sous le nom de Sainte Julie.

Sur réquisition du citoyen Duclos, sous-lieutenant des canonniers du 3<sup>e</sup> bataillon de l'Ardèche commandant le Château de Sévérac commissaire nommé à l'effet de faire descendre une des deux cloches de ladite église de Verrières.

Duclos, commandant ; Fabre, maire, Loubat et Carrière, officiers municipaux. (1<sup>er</sup> octobre 1793).

*La fabrique.* — Après le concordat l'ancienne œuvre fut rétablie officiellement sous le nom de fabrique. Nous l'avons vue affermer les noix et feuilles des noyers du gravas pour un quintal 5 litres d'huile de noix ancien poids (1800). Les chaises, bancs et agenouilloirs sont affermés 47 francs (vers 1805).

*Croix de la mission.* — Croix en fer, de la mission donnée par Amans Lacombe et prêchée par MM. Vidal et Chauchard prêtres du séminaire de Saint-Geniez. Elle a été plantée auprès du cimetière ; son prix, sans compter le piédestal est de 144 livres (2 décembre 1786).

*Quelques curés de Verrières.* — Des Ondes 1297 ; Michel Baudoin 1625 ; J. Rozier 1625 ; Jacques Rozier 1690 ; Solanet 1711 ; Textor 1712-1738 ; Julien de Turnies de 1738 à 1759 ; Joseph Rozier 1760-1772 ; Joseph Flottes 1782-1792 ; F. Mas traverse la période révolutionnaire ; curé après le concordat ; Saint-Paul 1876 ; Vidal 1876 ; Caubel.

*Quelques vicaires.* — Verrières a eu presque toujours un secondaire ou vicaire : P. Rozier 1630 ; Rozier 1707 ; J. Ant. Jourdan 1739 ; Refrégier 1782 ; Boutonnet 1784 ; Bousquet 1788 ; Refrégier 1791.

Vote de 300 fr. pour un vicaire, 14 mai 1819. — « Considérant que la paroisse compte 28 villages et environ 1000 habitants le conseil vote 300 fr. pour un vicaire (2 octobre 1828). Depuis la guerre Verrières n'a qu'un curé.

*La fraternité.* — Le curé, le vicaire et les frères natifs de la paroisse étaient groupés en fraternité. Ils se partageaient le produit de leurs petites rentes, les quêtes pour les âmes du purgatoire, etc...

« M<sup>r</sup> Johan Molieyras de son bon grat et volontat a donadas 10 l. als MM. de la fraternitat dels capelas de Verrieyras per far un obit » (pour fonder une messe annuelle. (1538. Vidal not. à Verrières). Noble J. del Salès curé de Lescure signe dans le cimetière un lausine à lad. fraternité (1560). Noble Aymeric de Montcausson donne à la fraternité une rente d'un setier de blé (1503).

*La pension du curé.* — Le chanoine Hermet a bien voulu traduire à notre intention le plus ancien titre de pension du curé de Verrières :

« ... Usage de la maison presbytérale, du jardin et du réservoir qui y sont contigus, 25 set. froment et 10 set. seigle, 20 avoine, 20 émines légumes, mesure de Verrières, 2 pièces de fromagè, la dîme des porcelets, la dîme du blé qui se lève au mas de Lacalm et au mas des Mazels, celui-ci dans la paroisse de Saint-Etienne de Viauresque, la vigne de Salgas et tout le vin qui se lève près de Millau et de Compeyres, la dîme du mas de Serres à moins que le recteur ne préfère un muid de vin, mesure de Verrières, le pré dit prat long que la communauté avait donné à l'église à la place de la dîme du foin, la moitié de la dîme de l'huile et la moitié du set. d'amanes que le chapitre prélève sur le mas de Carcans; la rente des poules et la dîme du mas de la Rouquette, le droit de chasser les lapins dans l'éendue de la paroisse; les offrandes faites lors des mariages, sépultures ou autres cérémonies... » (1297).

Une requête de M<sup>r</sup> Jacques Rozier relative à ses droits sur la dîme des Mazels se réfère à cet acte fondamental du jeudi avant la Saint-Barthélemy de 1297. Voir d'autres détails dans *l'Etat du diocèse* (1771) et les *Bénéfices du diocèse*. Nous avons aussi la liste des principaux paroissiens qui payaient le curé en grain ou en argent ainsi que sept obits (1806).

*Les chapelles.* — (fondations). La chapelle Saint-Georges fondée par Louis de Montvallat, la chapelle de Montméjan fondée par Louis de Montméjan, la chapelle de Madières qui était la plus considérable, avait été fon-

dée par Delle. de Madières épouse de noble Charles de Peyran, le 3 janvier 1682. En 1787 elle rapporte au chapelain plus de 300 livres. Elle est chargée de 104 messes et paye 14 l. 13-6 de tailles.

*La chapelle de Saint-Pierre* était une petite église champêtre. M. Belmon, dernier biographe de F. d'Estaing la décrit ainsi : « A Saint-Pierre de Bridouyre se trouve une petite chapelle sur un roc taillée à pic parmi les montagnes et les bois. Il y a deux antiques images, l'une de la Vierge, l'autre de Saint-Pierre et des restes de fortifications très anciennes en pierre de taille qui attestent la présence d'un château fort à une époque reculée... »

Elle mesurait dans œuvre 7 m X 4. Ni piliers ni pilastres à l'intérieur ; une petite cloche au-dessus de la porte. Sa voûte s'est écroulée il y a une trentaine d'années.

*Chapelle de Saint-Jean de Liverset.* — Elle était bâtie au sommet d'un promontoire de la rive gauche du Mensolesque. Elle était presque démolie vers 1525 lors de la visite de Mgr F. d'Estaing. Il y a trois ans elle conservait encore la moitié de sa voûte; une partie s'est effondrée sous le poids de la neige un des derniers hivers. En 1297 elle était desservie par le curé de Verrières. Jusqu'à la Révolution elle a été un but de pèlerinages.

*Le prieuré.* — Le prieuré de Verrières était uni à la manse du chapitre de Rodez qui par ce fait était gros décimateur de lad. paroisse. Le produit de la dîme s'élevait ordinairement à 400 set. (Etat 1771) dont la plus grande partie consistait en menus grains. Il avait des droits sur le pré de Montcausson qui contenait 5 journées à faucher et relevait de sa directe ou de celle du curé de Verrières sous la rente de 20 sols et sous cette redevance qu'en cas led. Sr Evêque ou quelqu'un dud. chapitre vint à Verrières pour les affaires dud. chapitre ou de l'église dud. lieu le tenancier dud. pré était obligé de fournir le fourrage nécessaire à ceux qui seront envoyés de leur part selon les anciens titres. (20 mars 1677-Jaoul).

Les fermiers généraux du prieuré sous-affermèrent ses diverses parcelles (du Causse rouge, de Mialas, de Malevieille, de Rouas-

sas de Raudels etc... On trouve de nombreux baux dans les minutes d'un notaire de Compeyre Jaoul, actuellement aux Archives Départementales.

Le mode de perception de la dime donna lieu à un procès qui commencé en 1742 n'était pas encore terminé deux ans après.

*Eglise de Vezouillac.* — Cette église est bâtie à 350 m. environ en aval du village, à flanc de coteau au pied d'une source. DB pense qu'elle date du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est dédiée à Saint Barthélemy. Dans l'escalier qui dessert une dépendance de l'église M. Balsan a découvert et moulé une inscription ainsi conçue : IN HONOREM BAI BAKTOLOMEI + RUS DE VEZOL FECI HOC ALTARE CONS.

C'est une table d'autel qui daterait dit-on du XII<sup>e</sup> siècle. F. d'Estaing visita cette église le 12 juillet 1507. En 1826 les paroissiens demandent qu'elle soit érigée en succursale... ils le demandent encore en 1847 !

Nous connaissons un curieux inventaire de l'église et du presbytère fait en 1638 par Jaoul.

*Quelques prieurs-curés.* — Jacques Besière 1629; Oniane de Bastide 1638; François de Curières 1638; Jean Privat 1676; Albespy 1694; Paul Paris 1729; Joseph d'Urre 1735; Joseph Boyer 1736; Bousquet 1752-1756; Boussaguet 1755-1787; Louis Paquié 1787-90; Monginou 1794.

*Revenus du curé.* — Le titulaire de la cure était *prieur-curé* seul décimateur de la paroisse. Bon an mal an il percevait en cette qualité 24 set. froment, 10 seigle, 11 orge, 10 avoine, 6 légumes (Etat 1771). En outre il jouissait d'un temporel assez important. En 1738 d'Urre afferme son bénéfice 480 l. réservée la dime des foins et des raisins.

V. vente dud. temporel. Vente des biens nationaux de Verlaguet n<sup>os</sup> 4260-4426.

*Eglise d'Escoudournac.* — Elle se dresse sur la plate-forme d'un promontoire qui domine les gorges du Mensonesque. Elle a été trop sommairement décrite par DB : « ... chœur fort simple, nef ogivale, abside romane bien caractérisée avec jolie voûte à arêtes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ». Nombre de pierres taillées réemployées dans la construction actuelle font supposer que l'église a succédé à un monument plus ancien.

En 1507 Escoudournac reçoit la visite d'un vicaire général de F. d'Estaing qui y signale deux reliquaires et deux calices d'argent.

*Etablissement de la confrérie du Rosaire.*

Etablissement de la confrérie du Rosaire à Saint-Amans d'Escoudournac le 25 octobre 1626 par Frère Félicien Duport... des Prêcheurs de Millau. Présents Guill. Unal recteur dud. Bernard de la Fabrègue not. de Laclau... p. 77). (A suivre.)

*Quelques curés d'Escoudournac.* — Jean Botonet 1507; Massol 1542; P. Botonet 1546; P. Alauzet 1556; Guill. Unal 1624-1626; Pons 1701; Henry de Blancher de Manhac Sr de Beauregard 1720-1738; Grimal 1742-1781; Albouy 1785; P. Rodil; Adolphe Cornuejous 1857.

*Pension du curé.* — L'Etat de 1771 porte 40 set. seigle, un temporel affermé 20 set. seigle, 1 set. froment, 2 set. avoine, des prémices et des noales qui peuvent aller à 12 ou 15 set. blé; le carnelage entier, années communes, peut aller à 18 ou 20 pistoles et le chapitre lui donne encore 70 livres. Le bénéficiaire peut aller en tout à 600 l. sans y comprendre les obits ni le casuel qui est considérable. Le Curé d'Escoudournac n'était pas mal loti.

*La fraternité.* — La fraternité des prêtres d'Escoudournac achète une rente d'une émine de seigle (20 janvier 1542); autre achat d'une émine de froment sur une pièce sise à Becours (1547 Miquelet not).

*La chapelle des Unals* fondée par des prêtres de la famille de ce nom à l'honneur de Dieu, de l'annonciation de la glorieuse vierge Marie, de MM. de Saint-Loup et Saint-Ferréol en l'église Saint-Amans d'Escoudournac et chapelle en icelle par eux y fondée et édifiée pour eux icelle être, à perpétuité toutes les semaines de l'année, célébrées trois messes: l'une de réquiem le lundi, l'autre le mercredi à l'honneur des saints, la troisième de l'annonciation le samedi... chapelles collées aux plus proches prêtres de leur maison (22 décembre 1622). L'Etat de 1771 dit aussi les chapelles de Saint-Loup, Saint-Ferréol et Saint-Caprais ne forment qu'une chapelle.



**La lumineuse.** L'œuvre (la fabrique) achète 5 cartes d'huile de noix à Vayssac de Verrières pour la lumineuse (1er septembre 1560 Larcis not. de Laclau).

XI

**Ecole de garçons de Verrières. — Quelques instituteurs.** — Verrières a eu probablement des maîtres d'école ou régents au XIII<sup>e</sup> siècle, mais le premier que nous trouvons est Aphrodise Forgue (1730). Puis viennent : Daures prêtre de Gleizenove, régent 1738. Alméras, 1744. Guill. Plâmbat, acolyte du lieu de Rivière, régent des écoles, 1748. J.-Ant. Costes, 1749. Jean Antoine Andrieu, 1755-1772. Il eut un fils, Jean Ant. F. Andrieu, qui se compromet dans l'échauffourée de la Panouse et qu'on retrouve instituteur de Verrières (1797). Jean Louis Ricard, natif de Saint-Léons, nanti d'un brevet de capacité du 3<sup>e</sup> degré, est agréé comme instituteur (déc. 1831). Virenque, 1833. Noyrigat, originaire des Valettes du Ram (1835). Vidal. 1836. Balard 1852. Vidal Joseph, né à Marre commune de Verrières, installé en 1863. — (Casimir Maury) 1875-1879. — Alvernhe, Vérol, Mme Pages. *M<sup>lle</sup> Vayssac / 1839*

*arrière grand  
père de Jean  
Claude*

**Fréquentation.** — A propos de la loi Guizot qui rend l'établissement d'une école primaire obligatoire, le conseil municipal de Verrières déclare : « Il n'y a pas lieu de délibérer, attendu que tous les contribuables sont dans un état de détresse, n'ayant aucune aisance facultative. — Le local (salle de classe et logement de l'instituteur) coûterait 30 frs. Quant à une institutrice, quoique très nécessaire, eu égard au nombre prodigieux de filles, le conseil ne voyant aucune ressource pour fournir à sa rétribution, laisse au gouvernement le soin d'en diriger ? (assurer) l'existence. (Délibération 10 août 1833).

Le nombre d'élèves se porte à plus de 70 dont plus de la moitié indigents (1833).

En 1882, le nombre de garçons d'âge scolaire de 6 à 13 ans est de 62; on demande un adjoint... Nombre exceptionnel, répond-on, et l'adjoint est refusé. Aujourd'hui le nombre d'élèves de l'école mixte est de 25 environ.

**Ecole de filles de Verrières.** — La Dlle Curran, religieuse d'Aguessac, se propose d'ouvrir une école à Verrières. Le conseil ne peut voter que 40 francs pour son logement et demande un secours au Préfet (4 mars 1849). Elle demande la direction de l'école communale qu'on va créer (16 juin 1849).

En 1856, le curé demande la création, à Verrières, d'une salle d'asile pour soustraire les jeunes enfants aux dangers de la rue. Trois personnes charitables ont promis 200 frs chacune (6 septembre 1856). Le conseil municipal ajoute 400 francs aux 600 francs promis... le devis s'élève à 2.026 francs. On demande un secours au Préfet (1857). — L'école de filles compte plus de 80 élèves : demande d'une adjointe (15 février 1874). — Création d'une école enfantine à Verrières (5 août 1883). — Mme Rosalie Bousquet déclare qu'elle veut fonder un pensionnat dans son école de filles 1892.

*Ecole de Vezouillac.* — En avril 1771, il n'y a pas d'école à Vezouillac. Il en est demandée une en 1848 et 30 francs sont votés pour la

loger. Le curé lui-même demande la création d'une école mixte, vu le nombre suffisant d'élèves et l'éloignement des autres écoles (1856). Demande renouvelée et accueillie puisqu'on loue un local à Barthélemy Ricard pour l'installer (1857).

Sylvie Joulié dirige l'école mixte de Vezouillac en 1868; Mlle Bonneviale lui succède (5 novembre 1869). Mme Carrière (1938).

*Ecole d'Escoudournac.* — Pas d'école à Escoudournac en 1771, un régent loue pour 4 mois. Il y a une institutrice en 1848 : le conseil municipal vote 30 francs pour la loger. Le curé d'Escoudournac demande la création d'une école mixte 1857. Vincent Rozier maire de Verrières y installe Julie Trémolet, en qualité d'institutrice (novembre 1870).

Demande d'une école à Mialas, en 1881 : elle réunirait 45 élèves. — Demande de deux écoles à Molières 1881. — Demande d'une école à la Baraque de Jean ! (1888).

*L'assistance publique.* — *La misère autrefois.* — La requête des habitants de Verrières au juge Sévérac, à laquelle nous avons fait plusieurs allusions, dit entre autres choses : « (Les habitants de Verrières) son paures de mobles, bestials et cabals, et aquels bestials que an los teno... a cabals lo gatz et a meysso, et lo plus moblat home dels dichs oppausans non an valent quaranta lieuras et d'aquels non hi a oltra quatre quar los autres non han

attendant à  
l'église

Mme Perrin  
Mlle Janguet

valen quinze lieuras de noble et so miserablās personas et mendicans et mal vestitz et mal calsatz per so que non tran de que et so costrenchz en tres granda paurieyra et endigancio et ayso es public et notori... »

Environ trois siècles plus tard l'Etat du diocèse, en 1771, nous fournit un autre témoignage. Dans les seules paroisses de Verrières et de Vezouillac, on compte 77 pauvres dont 25 invalides, plus 15 mendiants. Le curé d'Escoudournac ne donne pas de chiffres, mais il ne serait pas exagéré d'ajouter une dizaine de pauvres aux 77 ci-dessus, plus 7 mendiants. Nos trois curés s'accordent à dire que les mendiants étrangers qui circulent dans leur paroisse sont légion. Comment adoucir tant de misère ? Par l'aumône individuelle, qui avait l'inconvénient d'aller surtout aux mendiants de profession au préjudice des vrais pauvres ? par les « charités » que beaucoup de testateurs léguaient aux pauvres ; par les aumônes distribuées par les maisons religieuses ? A Verrières, le curé « payait une aumône de 15 set. seigle, 12 orge et 3 légumes, aumône dont le chapitre se chargea à partir de 1310. (D'après les bénéfices du Diocèse). Les consuls distribuaient ces 15 set. de grain en petits pains omni petenti (à tout venant) (1738). — A Vezouillac rien pour les pauvres. — A Escoudournac, il y a 15 l. 12 sols. qui proviennent de l'aumône de St Léons.

## xii

*L'Hôpital de Verrières.* — Il était bâti hors de l'ancien village, sur la rive droite du Mensonesque. Il dût être fondé pour des lépreux et autres contagieux. H. Affre le dit mentionné dans un acte du 5 février 1370.

En 1537, d'après un acte reçu par Guillaume Boscary, notaire de Sévérag, Durand Raysac, prêtre de la paroisse, était l'administrateur (hospitalier) de cet hôpital, dont les revenus, en 1668, se montaient à 57 ou 60 l. environ. Antoine Ricard, vicaire de la paroisse, en avait alors le gouvernement.

(H. Affre, Dictionnaire des mœurs... p.227)

*Les biens de l'hôpital* sont énumérés et sommairement décrits dans le compois de 1624 : « l'hospital de Verrières, maison ald. loc confr. del levan en lou req de la fontaine ; de miech jour pattus de Jeanne Molnier... contient 45 cannes bastiment moyen et en compès 7 sols 6 deniers.

Une vigne als enfers... un prat s'arrouant al ranc sive à la Gralaria, une vigne als Fieus... Allivrement total (revenu cadastral) 17 sols 9 deniers.

Ces biens sont encore décrits en 1736, lorsque M. Cassan s'en charge moyennant la rente annuelle et perpétuelle de 50 l., quitte de toutes charges — censive au comte de Roye et rente obituairre de 12 l. payable annuellement à la fraternité de l'église de Verrières. (20 mars 1736 — Cousin.)

*Inventaire de l'hôpital.* — On trouve dans ce singulier hôpital : un tonneau et une barrique, une table ronde, un banc dossier, un grenier (coffre à grain !) enchâssé à la muraille, un dressoir vieux avec ses armoires, deux châlits vieux, portes et fenêtres avec la clef de la maison, ung extrait de deux reconnaissances reçues par Fabry, notaire de Rivière, en papier signées par extrait Cousin. Monitoire publié en l'église de Verrières, pour faire rendre à la communauté les titres dudit hôpital, que des particuliers pourraient retenir. » On le voit ; ni provisione, ni linge, ni vaisselle... En réalité, ce n'était qu'un misérable refuge, où le mendiant de profession trouvait un grabat pour mourir.

*Sépulture d'un pauvre.* — Le 28 août 1618, noble Antoine de Calmont Seigneur de Rioclarret, capitaine dudit Verrières, déclare au notaire et témoins que M. Fulcrand Lafon, prêtre hospitalier dudit lieu, qu'un pauvre homme avait été conduit dudit Compierre, dimanche dernier, au présent lieu, logé dans la maison dudit hôpital... Ce soir passé, serait allé de vie à trépas, sans que personne l'aye vu mourir... et étant entrés dans ladite maison, ont trouvé ledit pauvre homme mort par dessus quelques feuilles... vesti de quelque accoutrement, tout dévoré, sans chemise et ayant été visité par Astorc, balhe ordinaire dudit Verrières, n'aurait été trouvé sur lui aucun argent, ni pécule, en sa personne, hormis un peu de pain blanc et bru, qu'il avait dans un petit sac de toyle... et cinq certificats en papier, escrits en langue d'Espagne... la visite faite l'hospitalier est requis de le faire ensevelir... »

*Ateliers de charité.* — Ils furent imaginés par Le Pelletier, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, pour contribuer à l'extinction de la mendicité. En

1700, l'intendant demande aux consuls, un état des chemins, à la réparation desquels il faut faire travailler les pauvres valides. Un arrêté préfectoral, établit les bureaux de charité des 43 cantons des justices de paix de l'Aveyron, 7 nivôse xii. (Archives de Millau, correspondance.) En 1847, le conseil municipal de Verrières vote 2000 francs pour ateliers de charité, vu le nombre de pauvres sans ressources, espérant que l'Etat accordera un secours proportionné. »

*Bureau pour les pauvres.* — Quelques bureaux pour les pauvres fonctionnaient à la veille de la révolution. Ils furent l'origine de nos bureaux de bienfaisance, dont je trouve la première mention dans la délibération de Saint-Beauzély, du 20 septembre 1820. Une instruction ministérielle du 8 février 1828, prescrit l'établissement d'un bureau de charité dans chaque commune. Verrières, recouvrant son autonomie cette même année, ne dut pas tarder à établir le sien. Le 6 mars 1832, le maire lit une délibération du bureau de bienfaisance, relative aux poursuites à exercer contre Cassan, de Verrières, qui doit une rente de 50 francs audit bureau, impayée depuis de longues années... on poursuivra le délaissement des biens — biens de l'hôpital — sur lesquels était établi ladite rente.

*Service médical.* — En 1854, un service médical de charité fut proposé aux communes, humble début de notre assistance médicale. Le conseil municipal de Verrières y adhéra et vota 3/1000, à cet effet, sur les revenus ordinaires de la commune. (28 septembre 1854.)

*Le sanatorium d'Engayresques.* — Le sanatorium d'Engayresques, pour le traitement des malades pulmonaires, est dû à la munificence de M. Fenailles.

Il est situé à l'extrémité de notre commune, à 932 mètres d'altitude. Son assiette calcaire est exempte d'humidité. L'eau potable abonde dans son voisinage, à cause des terrains imperméables (grès et schistes). Il est à 250 mètres de la route de Millau à Rodez, par Sévérac-le-château, parcourue journellement par quatre cars, et à 2 kilomètres de la halte d'Engayresques. Etant érigé sur un point culminant, il est battu par tous les vents et particulièrement par ceux du midi et du sud-ouest, qui amènent la pluie. A l'as-

pect du midi, on a planté un bosquet de pins, d'acacias, de tilleuls, de bouleaux, le tout d'une belle venue. Des allées bordées de lilas et d'iris, forment des promenades abritées, car non seulement les arbres brisent la violence des vents, mais, en outre, concentrent la chaleur. Les effluves résineuses sont fort salubres.

A l'entrée du bosquet, sur une marche d'escalier, on lit l'inscription :

ANNO MCMXXX FAMULI SANATORIUM  
FENAILL EDIFICAVERT

La principale allée aboutit à un jardin d'agrément, au centre duquel, sur un cône de rocaille, trône une Jeanne d'Arc guerrière. Au pied du monument, git une pièce d'artillerie — des plus petites — trophée de la dernière guerre. La création de ce bosquet témoigne à

la fois, du goût du fondateur et de sa sollicitude pour les clients de son établissement.

A l'intérieur du sanatorium on trouve : l'ancien logement du docteur, celui des religieuses et de l'aumônier ; les domestiques logent à la ferme ; le logement des malades, qui comprend des chambres à 2, 4, 5 lits, au total 68 lits pour malades, outre le réfectoire, la salle de jeu, la galerie de cure vitrée de 32 lits, chaises-longues. Il y a encore la cuisine, la pharmacie, une salle pour la radioscopie, la chapelle. Tous les logements sont éclairés à l'électricité et munis du chauffage central et d'eau chaude.

Le sanatorium d'Engayresques reçoit des pensionnés de guerre pour tuberculose ; d'autres sont envoyés par l'assistance publique, par l'intermédiaire d'un dispensaire et de la préfecture du département d'origine (Aveyron et Lozère). Les malades payants payent 26 fr. 50 à 28 fr. par jour ; les autres sont à la charge des départements.

Résultats favorables surtout avec le pneumothorax, si le malade arrive à temps, mais trop souvent il s'agit de malades très durs à la peine, originaires de l'Aveyron et de la Lozère, émigrés à Paris et qui arrivent exténués.

Moyenne des malades traités par an : 60 à 100.

*Règle de la maison.* — Lever à 7 heures; déjeuner à 7 h. et demie; promenade jusqu'à 9 heures; de 9 heures à 11 h. et demie, cure de repos; de 11 h. et demie à 12 h. et demie promenade; de 1 h. et demie à 3 heures, cure silencieuse, de 3 à 4 promenade; de 5 à 6 et demie cure de repos, 6 h. et demie repas; 8 heures coucher.

*Prix.* — Le bâtiment peut être estimé à 3.000.000 de fr. roulement de 50.000 fr. par mois soit 600.000 francs par an. On ne dit pas si cette dernière somme comprend les frais d'entretien des bâtiments et des améliorations continuelles qu'on y fait exécuter. M. Fenaille vient de faire construire près du sanatorium une habitation magnifique pour le médecin avec cave, lavoir, chauffage central et garage; rez-de-chaussée surélevé quatre pièces très grandes; 1<sup>er</sup> étage, id.; galetas.

On se demande combien de millions il a fallu pour créer et faire vivre un pareil établissement. Ingratitude inouïe : la voix publique n'a jamais exprimé sa reconnaissance au grand bienfaiteur Fenaille.

Mieux encore : le département a fait « des façons » pour accepter ce cadeau. Il ne l'a agréé qu'après avoir pris connaissance du rapport de M. Ichès, conseiller général de Najac et de celui de M. le Dr Evro, délégué par le ministre et qui a visité deux fois le sanatorium. Il sera fait pour 500.000 francs de travaux d'aménagement à cet établissement. La moitié de la dépense est au frais de l'Etat. (D'après le « Messager » du 26 novembre 1938)

XIII 21-5-57

*Charges locales.* — Des charges locales ou communales nous ne savons presque rien, les délibérations antérieures à 1828 manquant. Ce peu le voici : « *gacha fuoc del capitani ung quartié de motou et das pintas de vy coma est de costuma* eld. mes de décembre, 11 sols 8 den. (1559). On lui fait encore ce cadeau en 1621; coût 22 sols.

Taille annual, cessa de malavieilha ou per lo despès 14 sols 6 den. (1559). Per la premieyra intrada al juge et al procurayre, entre toutz dos 2 l. 8 tz. al servido del juge 2 sols (1562). — Pour 3 moutons achetés pour donner à M. d'Arpajon 12 livres (1621). — Pour faire la taille annual où étaient assistants tous les conseillers et de Gr capitaine et baille 9 l. 12 (1621).

En 1785. — D'après le rôle des tailles de 1785 les charges locales sont les suivantes : salaire du greffier et confection des rôles de la taille 25 livres. — Papier pour les délibérations 2 livres 10. — Voyage à Millau à l'effet d'y faire vérifier les rôles et vingtièmes au bureau de l'élection 9 livres. — Enregistrement du nom des consuls 1 livre 13. — A MM. les officiers de l'élection pour leurs droits pour frais du verbal de proclamation des tailles à la moins dite ou pour le contrôle d'elle 4 livres 10. — A MM. les auditeurs des comptes de la cour souveraine des aides 12 livres. — Pour l'adresse? papier marqué et commun 6 livres. — Droit annuel de toute ou taille à Mme la Duchesse de Biron, 20 livres. — Frais municipaux, dépenses imprévues entretien des ponts de bois pour le passage du Lumensonnesque 30 livres. — Honoraire du régent des écoles quitte des X<sup>es</sup> et XX<sup>es</sup> 150 livres. — Loyer de la maison d'école 6 livres. — Pour monter et entretenir l'horloge 20 livres. — Valet des consuls 6 livres. — Pour porter la nomination des consuls à Sévérac 2 livres (le Viguiier fait leur élection). — Voyage à Sévérac pour prêter le serment 2 livres 15. — Pour la construction du chemin depuis le chef-lieu à la grand route de Paris pres la Graillerie 200 livres. — Total 497 livres 8.

*Budget communal de 1829.* — Le Sieur Laur receveur municipal nous présente le compte communal de la mairie au 31 décembre 1829 ainsi qu'il suit :

Recettes : Reçu par centimes communaux ordinaires exercice 1829.. 190 francs. — sur centimes communaux extraordinaires pour traitement du vicaire 300 francs. — reçu sur centimes communaux extraordinaires pour réparations au presbytère 200 francs. — Pour attribution sur patentes 1828 allouées en 1829 22 frs 36... Total 712 frs 36.

Dépenses : Traitement du secrétaire 60 frs. — Garçon de bureau 9 francs. — Registres de l'état-civil 23 frs 50. — Bulletin des lois 6 francs. — Impositions à la charge de la commune 2 francs. — Salaire du porteur 28 francs 08. — Matrice général 4 frs 36. — Traitement du vicaire 300 francs. — Total 432 francs.

En 1857 les dépenses communales s'élèvent à 947 francs 32.



*Impôts généraux.* — Tous les ans, la communauté recevait la *mande* qui lui faisait connaître le montant de ses impôts généraux. Consuls et répartiteurs établissaient la cote de chaque contribuable et la levée du rôle était donnée à la moins dite. En 1559 sages homes Jean Mapry dit lo Cambria J. Blanc, de Serres, J. Malmontet de Raqdels syndics du mandement de Verrieyres pour l'an 1558 baillent la levée des tailles à J. Picard M<sup>e</sup> sarrurier dud. Verrieyras deniers tant royaux que municipaux cotisés ou à cotiser tailles royaux, crues, soldes, taille annual... pour le prix de 28 l. tz comme moins disant... Picard sera tenu de bailler pleiges, bonnes et suffisantes... porter quittance et reçu du thésaurier du roy... soubz obligation de sa personne et biens, aux consuls dud. Verrières... »

*Compois de 1624.* — Je ne peux m'attarder à décrire le Compois de 1624 qui a servi durant 160 ans environ et me borne à noter que son allurement total s'élève à 413 l. 18 - 7 et à 421 livres avec correction. Gaudin, ministre des finances décida, sous le consulat, l'établissement du cadastre parcellaire, base de l'impôt foncier et la loi du 15 septembre 1807 prescrivit les opérations d'arpentage. Le cadastre de Verrières est de 1836. Quoique ainsi avantageusement remplacé, le compois de 1624 reste un monument précieux.

*Quelques chiffres.* — Le tarif du 28 août 1666 attribue au mandement de Verrières 6 feux 2 bel.  $\frac{3}{4}$ . Suège 0 feu 86 bel.  $\frac{1}{4}$ . En 1875 : taille 1725 l.; accessoires de la taille 1003 l. Trop allivré 49 l. Droit de quittance 2 l. 9., pour les grandes routes 248 l. XX<sup>e</sup> rural 199 l. 5 - 6, noble 215 l. 5 - 7, quinzième au-dessus du noble 29 l. 17 - 4. Quittance finale de la taille crues y jointes, XX<sup>es</sup>, 2 sols pour livre et autres impositions de l'année 1787 : Taille et crues y jointes 1725 l. 12. Impositions accessoires 1003 l., trop allivré 49 l., frais des levées des soldats provinciaux 3 l. 7 - 10. Imposition pour les chemins 248 l., quinzième du noble pour chemins 9 l. 17 - 4. Vingtièmes, biens nobles, 148 l., biens ruraux 1369 l. Montant des impositions 4556 l. 8 - 8.

Le rôle de supplément pour les 6 derniers mois de 1789 : maréchale de Biron 38 l., cas-

san 16 l., de Carbon Sieur de Cabrières 46 l., le vicomte de Parlan 10 l., M. Flottes, curé de Verrières 2 l. 7, capitation 6 l., le prier de Vezouillac 20 l. 3 - 6, le curé d'Escoudournac 16 l. 2 - 1, Rozier Dr en médecine 1 l. 4 - 9, Rozier avocat au conseil du roy 4 l. 10, Fabre conseiller du roy 2 l. 16 - 3... Total 171 l. 2 - 1. (22 novembre 1789).

En 1792 : principal de la contribution foncière 6103 l. Décharge et non valeurs 305 l. Dépenses départementales 493 l. Dépenses du district 773 l. Total du ménagement 7675 frs.

En 1857 : Dépenses de l'Etat 5291 frs 83. Dépenses du département 1969 francs. Dépenses de la commune 947 francs. Fonds de secours, non valeurs 196 francs. — Total 8404 livres 68. (A suivre.)

XIV

## HISTOIRE 4 - 6 - 31

*Préhistoire et antiquité. — Les dolmens. —* Peu de communes sont aussi riches en dolmens que la nôtre. Le groupe de Vezouillac en compte 5 y compris celui de Costecalde fouillé par Rascalou en 1912 et refouillé par Balsan en 1934 (?). Le groupe de Bécours et l'Arquinel en compte aussi 5, il faut y ajouter celui de la Blaquière; on cite encore celui de la Cals bien ruiné et ceux de Vinnac et de Couyras. Total, une quinzaine.

Argeliez dit qu'on a découvert dans ceux de Vezouillac des squelettes humains et plusieurs ustensiles de ménage tels des lampes et une fourchette à trois pointes, le tout grossièrement travaillé. (Mémoires de la S. d. L. T. VI p. 333.)

De son côté Rascalou nous apprend que Vidal, dit le *mestrou*, de Verrières, saccagea tous les dolmens de la région et vendit leurs dépouilles, sans indication d'origine, à E. Cartailhac, qui les déposa au musée d'histoire naturelle de Toulouse vers 1890 : près de 200 flèches en silex, plus de 30 lances de 0 m. 10 à 0 m. 20, aussi en silex, des colliers de perle en coquillages... des poinçons, alènes, aiguilles, couteaux en silex et bois de *renne*. Cet ensemble est contenu dans trois vitrines de la salle Edouard Lartet.

*Cap barré de la Rouquette.* — Le promontoire qui domine le confluent du Mensonesque est du Malbosc, est barré par une levée de pierres de 125 mètres de long environ, sur 8 de large et 1, 50 à 2 mètres de hauteur. A l'extrémité du barrage du côté du Mensonesque, on remarque l'amorce d'un chemin, pavé avec de grosses pierres disposées de champ, où aboutissait le chemin montant de la vallée. En avant, on voit trois murs parallèles au barrage, de longueur très inégale et qui pouvaient constituer une défense avancée.

*Enceinte du Palayret.* — Entre le Palayret et Serres, au confluent de deux petits ravins, est une enceinte quadrangulaire, mesurant, si je me rappelle bien, une trentaine de pas de côté. Le compois de 1624 mentionne plusieurs fois une *basilde* dans cette région. S'agirait-il de cette enceinte ?

*Vestiges de Saint-Pierre.* — Au confluent de la résurgence de St-Pierre et du Mensonesque et sous l'ancienne chapelle, on voit les ruines d'un ancien village.

*Vestiges de Saint-Jean-de-Liverset.* — En arrière de la chapelle de saint-Jean, l'arête est coupée, transversalement, par trois ou quatre fossés parallèles et équidistants d'une dizaine de pas. Fortifications (?) de même nature au sommet d'Ambouls (près de Nant) et à Costelsarrasin, sur le flanc du Larzac, non loin de Sainte-Eulalie.

*Les tumulus,* pas toujours faciles à distinguer des « clapas », ne sont pas rares sur nos causses. L'« amas », sur la croupe qui domine Sept-Fonts, est vraisemblablement un tumulus.

*Vestiges gallo-romains.* — Entre les villages de Serres et de Suège est un large col où l'on remarque de nombreux fragments de briques à rebord, (*tegulae*), indice du séjour d'un groupe de gallo-romains.

A quelques 300 mètres au sud-ouest de la Cals, à un croisement de chemins de service, (carrals), un clapas présente aussi beaucoup de briques à rebord et de briques faitières, (imbriquées), ainsi que des quartiers de meules de petits moulins à bras, (excursion du 11 avril 1937).

Les noms en *ac*, rappellent l'existence de grandes propriétés gallo-romaines. Dans notre commune, nous avons Vinnac, Vezouillac, Escoudournac, etc...

(D'après Durand de Gros, 1874).

*Vestiges médiévaux.* — Le facétieux Dominique de Saint-Léons, (Chaliès), conte, dans *pauvres Ruines*, que lors de la construction du viaduc de Vezouillac, les entrepreneurs découvrirent, dans les environs, un certain nombre d'anciennes tombes renfermant des « ferailles », notamment des anneaux de bronze, mêlés aux ossements. Ces anneaux, sur lesquels étaient gravés des entrelacs de lignes, de feuillages et autres ornements, furent soumis à l'examen des ingénieurs qui les assimi-

lèrent à ceux que les Arabes portent aux jarrets. »

Nos trois églises, nos deux chapelles, le vieux château de Verrières et celui (?) de St-Pierre, sont des monuments du moyen-âge. Au-dessus de la source qui jaillit à côté de l'église de Vezouillac, un personnage a été sculpté sur le rocher, mais il est si fruste qu'on ne peut en donner aucune forme précise. Est-ce l'image du dieu de la source ? elle paraît en tout cas fort ancienne.

Les paysans gaulois et gallo-romains établissaient d'humbles oratoires à la croisée des chemins, nos « ouradous », et ensuite les simples croix érigées aux mêmes points rappellent cette pratique.

*Guerre de Cent Ans.* — Aux archives communales de Millau, on trouve sur cette époque quelques mentions relatives à Verrières :

1366. — Le seigneur de Sévérac étant à Verrières, informé les consuls de Millau que le sénéchal de Beaucaire lui avait mandé que l'archiprêtre (sobriquet de Badefol, redoutable chef de bande), était en deça de *Montferrand*? am tota sa companhia et menava 25 pennos (fanions de compagnie ? ?) losquats avia entendut que fastan gram mals per que estassen molt (bien) avisats ». Deux jours après le seigneur de Verrières informe les consuls de Millau que l'archiprêtre est à Marvejols et Tréban's.

1368. — Les consuls de Millau informent St-Beauzely, St-Germain, Verrières — où se trouve le seigneur de Sévérac — que les ennemis ont pris l'hôpital Guibert (27 juillet 1368).

Même année, le consul boursier de Millau note : « a VII de setembre, resaupen un vailet am una letra del senhor de Sévérac, que fon facha à Veirieiras, en que nos mandava que sus la miega nùeg avia resaupuda una letra, en que li mandavon que gens d'armas dels Bretos avia à la Canorgua.

(J. Artières, Documents sur Millau, n° 313 p. 153.)

1369. — A l'instigation du comte d'Armagnac, Compeyre décide de se rallier à la cause française, mais il ne peut le faire qu'avec le puissant secours que lui prête le seigneur de Sévérac, qui, dans ce but, avait réuni plusieurs compagnies de gens d'armes à Verrières, et le 22 juin parut à leur tête sous les murs de Compeyre. Thomas de Wentenhale amena, en vain, 4.000 hommes devant Compeyre. Le fils du comte vint l'y attaquer et le battre. (D'après J. Rouquette.)

1378. — Vidalot, capitaine de Veyrieyras, nos trames (aux consuls de Millau) una letra en local, nos fasia assaber que Moss. de Seveyrac li avia mandat que los englezes cavalquavon (faisaient des courses) sus lo layssaguès et sus lo Saveyraguès... » On donne deux sols au messenger.

1380. — Les consuls de Millau envoient un messenger à Verrières pour faire connaître la prise du seigneur d'Arpajon... (archives de Millau cc 380)

1384. — Sus la mieja nùeg, nos trameyro los cossols de Compeyre 2 homes, que nos vengro avisa que una rota de gens d'armas venian dans Verrieyras et venian ves estavilla. (archives de Millau, 9 janvier 1384 — cc 375).

1390. — Ay pagat a Pelacuer per 3 jorns que era per lo couru a Veyrieyras et 2 jorns que era anat a la Cavalaria et a la Cobertoyrada demanda dels bestials que avian pres las companhas dels Francès. » (id. 23 mai 1390.)

Dans une monstre (revue) de 1386, figure Guilho de Beyrieyras. (Mémoires de la S. d. L. T. XII p. 50.)

1441. — Des troupes du vicomte de Lomanhe, alors en guerre avec Millau, sont à Verrières et viennent jusqu'à Aguessac. A cette nouvelle, Millau fait sonner le tocsin et fermer les barrières. Les bandes de Lomanhe viennent courir sous les murs de la ville qui sonne trois fois le tocsin.

1441. — Verrières était un repaire des partisans de Lomanhe : « Quelques compagnons de Millau s'étaient embusqués dans le bois de la Vayssière, au-dessus de St-Germain, pour tenter de prendre quelques hommes de Verrières qui venaient chaque jour courir dans ce quartier. Millau leur envoie 6 balestes, 6 grands pains et un outre de vin. (29 avril 1441).

*Guerres de religion.* — En 1563, Verrières contribue à fournir des vivres à des troupes qui passent à Sévérac. Consuls et conseillers se rendent à Sévérac pour se cotiser avec les consuls dudit lieu et apprendre de quel côté lesdits gens d'armes allaient se diriger. Messagers à St-Beauzely dans le même but.

1565. — Verrières est une des localités qui sollicitent le démantèlement de Millau parce qu'elles ont à souffrir des ravages de ses habitants.

1567. — Deux prêtres de Laclau sont assassinés par les gens de la religion « comme ont dit 3 habitants de Verrières et en est bruit commun, au bois de Vignac, près de Méricamp » (Bastide, not. à Rivière).

1570. — Les consuls de Verrières versent pour leurs tailles un acompte de 44. l. à Millau.

xv

### HISTOIRE (Suite)

*Colombes à Verrières.* — Verrières fut le théâtre des exploits de Colombet qui s'était signalé à Castelnau deux ans auparavant. Le calviniste de Millau nous le fait connaître : « ...De foict, il s'empara du château de Verrières et en sortit le seigneur; (le capitaine), tellement qu'il print soldats à sa charge lui faisant mille larsins et bragandages et d'extorsions innumérables à tout le peuple. Il pre-

nait femmes et filles per force tantes que en trouvaît à son gré... n i avait femme et fille que i ausât demeurer. Mais nonobstant qu'il fut marié si esse que encores il entretenait deus ou trois filles qu'il avait débauchées, lesquelles faisait servir à sa propre femme. De fait la mère dudit Colombet qui estait avec lui le volsit reprendre de sa male conversation. Dont ce mauvais garnement le print et la pendit par ses pieds que i demeura un temps, et puis l'ayant descendue la batit fort et puis ne la envoia... » Finalement les Sr. de Vezins et Belharga le prirent et feignant de le mener prisonnier « le tombèrent d'un coup de dague, de sorte qu'avec leurs chevaux lui montèrent dessus de façon que lui crevèrent son ventre et que les boiaux en sortirent par terre. » (Mars 1575.)

*Son œuvre.* — « Depuis la prise du fort et château de Verrières, faite par Blanc dit Colombet, les pauvres habitants tant dudit lieu que mandement dicelui... auraient esté contraints fournir audit Colombet pour la munition dudit château en premier lieu la quantité de 105 set froment, 30 set none? (seigle?) 40 set avoine, 20 pipes bon vin, 2 quintals poudre, 150 l. pour acheter un mousquet, 150 livres pour chacun mois pour ses gages... Ledit Colombet avait tenu 7 ou 8 maçons et 3 ou 4 charpentiers faisant réparer journellement... fait faire plusieurs fournées de chaux, outre une grande quantité qu'on a fallu acheter et fait faire plusieurs autres frais se montant à la somme de 3.000 livres environ outre la dépense faite par ledit Colombet et ses soldats... fait gaster une grande quantité d'ais sive passes (planches madriers) et autres fustailles chaque soir une livre pois romaine chandelles pour la ronde. » faits attestés par une vingtaine d'habitants de Verrières et son mandement. (3 mai 1575. — Privat notaire de Verrières).

*Dans la forêt de Vinnac.* — Reynès consul boursier de Millau, est fait prisonnier par certains soldats près le bois de Vinnac et conduit à Lugauhac 14 décembre 1576. « ... Le capitaine Rascalou avec sa compagnie passa aux Salles-Curan où il tua quatre soldats papistes; de là à Saint-Léons... étant droit lafforest de Vinnac il rencontra M. de Pignan gentilhomme papiste de Languedoc accompa-

gné de 25 ou 30 chevaux... Daurville l'envoyait porter un important courrier au roi. Rascalou lui donna dessus tellement que ledit Pignan fut tué ensemble 8 ou 9 hommes avec lui... le reste se dispersa... Rascalou prit 17 chevaux, beaucoup de bagages et les « dépêches » dont plusieurs contre la religion (novembre 1580). Aux environs de Verrières, un Millavois, Geniez, avait pris le château de Peyrelade. Belhorgua réussit à se saisir de Geniez et alla consulter le Seigneur de Vezins sur le sort qu'il devait lui faire. Etant en chemin aux environs de Verrières, le capitaine Rascalou de Millau le rencontre « tellement que de grant furie lui donna dessus... Belhorgua laissa son cheval et se cacha dans un bois... sens que l'on put le trouver... le cheval fut vendu 700 escuts... » (Mémoires d'un calviniste).

*La peste à Verrières.* — Millau était sous la botte de Chastillon qu'il avait demandé pour protecteur. Le lendemain de Noël 1586 quelques-uns de ses soldats et le capitaine Fabre allèrent piller trois ou quatre maisons de Verrières bien qu'il fussent avertis que la peste et contagion était alors fort échauffée audit lieu. Au retour de cette exploit contre « de paourès gens infects s'estant montrés de tout temps paisibles, » la porte de la citadelle de Millau leur fut ouverte sur les deux heures du matin... (D'après F. F. 47 archives de Millau).

*Ennemis embusqués.* — Darpajon mande à Millau que 300 ennemis sont embusqués dans les bois de la Britouyre. (14 mai 1593, archives de Millau).

*Secondes guerres de religion.* — « Le capitaine de Riols et d'autres qui ont été prendre du bestail à Verrières terre de M. d'Arpajon, sous la sauvegarde du Duc de Rohan, le restitueront (3 février 1626, archives de Millau).

*Escarmouche à Vinnac.* — Vers la même date on lit dans le livre de paroisses de Saint-Léons par l'abbé Grimal : « Les protestants de Millau étant venus un jour au village de Roussaup et ayant pris ou tué un partie des bestiaux de ce village, le juge de Saint-Léons homme vaillant et intrépide, se mit à la tête des soldats de Saint-Léons et alla livrer combat aux ennemis aux environs de Vinnac. Le combat fut assez vif si l'on en juge par la



63  
précaution que prirent les consuls d'envoyer à ceux de leur parti des vivres et des munitions savoir 5 pintes de vin, 4 l. de poudre, autant de balles et 4 pièces de corde à mèche ».

#### LA REVOLUTION

*Election des députés aux Etats généraux.* — Par délibération du 9 mars 1789, les habitants délèguent, pour prendre part à l'élection des députés aux Etats généraux qui doit avoir lieu à Villefranche et présenter le cahier des doléances et vœux de la commune Fabre et Andrieu. (D'après les élections en Rouergue en 1789, N° 171, p. 144. Rôle du supplément pour les 6 derniers mois de 1789. V. Impôts).

*Laïcisation de l'Etat civil fin septembre 1792.* — La loi qui l'ordonne est du 20 septembre 1792. Tandis que nombre d'historiens signalent à peine cette mesure Edme Champion qui a fait une étude spéciale des rapports de l'Eglise et de l'Etat y voit « une émancipation véritable, un acte bien autrement libérateur que celui de Luther et Calvin, une réforme capitale que Voltaire dans son dictionnaire philosophique et Rousseau dans le contrat social avaient demandée depuis longtemps ».

*Exécution des Biron.* (Seigneurs de Sévérac et de Verrières). — Le maréchal de Biron qui avait embrassé avec modération les idées de 1789 fut cependant décapité le 31 décembre 1793. La maréchale, sa femme (Pauline de Roye de la Rochefoucauld) fut décapité le 9 messidor an II.

*Dévastation des bois.* — Chacun puisait dans les bois seigneuriaux non seulement pour ses besoins mais encore pour la vente; en l'An II ou en brûla une énorme quantité pour produire les cendres, destinées à la fabrication du salpêtre. « Pillages et dégâts généraux » (abbé Bosc, Mémoires, p. 48).

Unal chargé (8 messidor II) du recensement des livres qui doivent servir à la composition de la bibliothèque du district de Millau demande aux administrateurs du district de Sévérac l'autorisation de prendre 20 arbres dans la forêt de Vinnac pour réparer

sa maison. Costes, chargé des affaires de la ci-devant maréchale de Biron, refuse de laisser couper le bois alléguant les ordres du district de Millau... L'agent national de Millau recommande Unal au district de Sévérac (Brumaire III).

J. Etienne Costes, homme de loi, procureur de Charoist Béthune, successeur des De Biron, obtient de l'administration que les gardes champêtres veillent à ce qu'il ne se transporte pas dans la commune des poutres provenant de la forêt de Vinnac sans certificat de lui (21 pluviôse VII).

Soixante ans après, le vol de bois est pratiqué couramment pour le vendre aux marchés de Millau. Le conseil municipal décida qu'on visitera les charrettes de bois et que le propriétaire devra justifier que le bois emporté provient de sa propriété (Délibérations 14 mai 1855).

*Vente des biens nationaux.* — Dans notre commune les biens nationaux sont vendus aux dates suivantes dans la paroisse de Verrières le N°

4.259, biens de la chapelle de Madières, vendus le 10 avril 1791 pour 7.000 livres. — 4.293, pré à Turlande, vendu le 12 mai 1791, pour 1.150 livres. — 4.319, pré de la Verrière, vendu le 11 juin 1791, pour 159 livres. — 4.456, bois des Mourgues à Marre, vendu le 21 avril 1793, pour 1.625 livres. — 4.478, Las vignes blanches, vendu 11 frimaire an II, pour 120 francs. — 4.638, objets du curé, 23 messidor an II, pour 104 livres 50.

*Dans la paroisse de Vezouillac les N°s* 4.639 quatre lots adjugés à Verrières pour 5 livres. — 4.260, bois et broussailles vendus le 19 avril 1791, pour 315 livres. — 4.426, pré, vigne et petit champ, vendus le 5 mars 1792, pour 2.155 livres. — 4.510, vases de l'église, 21 juin 1794,...

*Dans la paroisse d'Escoudournac les N°s*

4.209, champ dit la grange, vendu le 2 mars 1792, pour 5.050 livres. — 4.412, pré de Vèpres, vendu le 3 mars 1792, pour 645 livres. — 4.513, vases, 21 juin 1784,...

Valeur totale des biens nationaux (10.158 livres + 2.475 livres + 5.095 livres) 18.328 l.

Pour la description, voir Vente des biens nationaux, par le chanoine Verlaquet, 3 volumes. L'envoi de l'argenterie des églises à la monnaie en l'an II avait un précédent. En 1689, par ordre de Louis XIV, la plus grande partie de l'argenterie fut envoyée à la Monnaie (H. Martin).

*Les prêtres pendant la Révolution.* — Les curés de la municipalité de Verrières refusèrent le serment. M. Flottes fut reclus à Bordeaux où il mourut victime des mauvais traitements, le 6 décembre 1794. — P. Albouy, curé d'Escoudournae, mourut à l'Hôpital de Rodez, en décembre 1793.

Monginou, curé de Vezouillac, se cacha.

Mas et Olier prêtres de Verrières, sont autorisés à résider à cause de leurs infirmités, sous la surveillance de la police (21 ventose VI).

*Suspects.* — Les personnes suivantes furent arrêtées le 14 novembre 1793 et incarcérées environ un mois et demi à Sévérac : Jean Maury, Jacques Lacombe, Marguerite Cassan, Catherine Maury, Antoine Lacombe, P. Maimontet, Antoine Aliméras. Guillaume Mollinier, de Verrières, est incarcéré 3 mois à Sévérac. Il demande à être relâché ayant adopté tous les principes de la Révolution (22 pluviôse II) A.D. L.

Quant à Andrieu compromis au camp de la Panouse en mars 1793, il eut quelque peine à se tirer de ce mauvais pas. Il exposa aux citoyens, composant le comité de salut public « que sa santé ne lui permettant pas d'exercer la profession de maître d'école qu'exerçait son feu père et ayant besoin de gagner sa vie et celle de ses frères encore en bas âge, il se plaça pour commis au directoire du district de Sévérac, place plus lucrative... Il se place ensuite chez le notaire Capblat, en qualité de clerc... Quinze jours après, Capblat

notaire à Lapanouse et l'un des principaux instigateurs des troubles, est incarcéré à Sévérac. Le lendemain, la force armée démolit sa maison... Andrieu lui-même est reclus., » (date omise). Nous le retrouvons instituteur à Verrières en 1797.

*Serment de haine à la royauté.* — Antoine Galtier agent national de Verrières, prête le serment de haine à la royauté, ainsi que les autres membres de l'administration du canton de Saint-Léon (23 pluviôse III).

*Tire au flanc.* — Nous ignorons si Verrières donna un seul vrai volontaire mais nous savons que, comme ailleurs, ses tire-au-flanc furent nombreux. Ceux qui se prétendent exempts sont examinés par un jury cantonal composé de cinq pères de famille ayant des enfants sous les drapeaux assistés d'un officier de santé. Parmi les jurés, Gary de Couyras et Lacombe de Verrières, sont déclarés inaptes à rejoindre : Étienne Danes, de Verrières, Antoine Unal, Jean Gayraud, J. Lacombe, Bouviala, Jean Unal, P. Vidal de Verrières et Gabriel Blaquière de la Graille (23 brumaire VII).

*Cambriolage.* — Le brigandage qui désola notre région pendant 10 ans ne paraît pas avoir été connu à Verrières. On ne trouve qu'un cambriolage sans importance, commis au préjudice de Cailhol par Antoine Blanc, de Saint-Léons, et deux inconnus qui furent arrêtés à Sévérac, le 24 thermidor IV.

*Indifférence politique.* — En feuilletant les délibérations, on a l'impression que Verrières est indifférent aux grands événements politiques, qu'il ne participe point à la vie nationale. Le préfet Raginel nomme Rozier avocat, sous-préfet de Millau (1848). Indifférence pénible. Il ne sait que tendre la main pour demander des secours. Le 27 décembre 1849 il n'a pas encore demandé un drapeau livré gratuitement et depuis longtemps aux autres communes... Demande d'une subvention pour réparer le chemin de Verrières à Laclou dégradé par l'orage du 9 juillet 1853. — Vaissac de Verrières, tanneur à Millau, âgé de 29 ans, impliqué dans les troubles de 1852 est placé sous la surveillance de la police. — Tout au

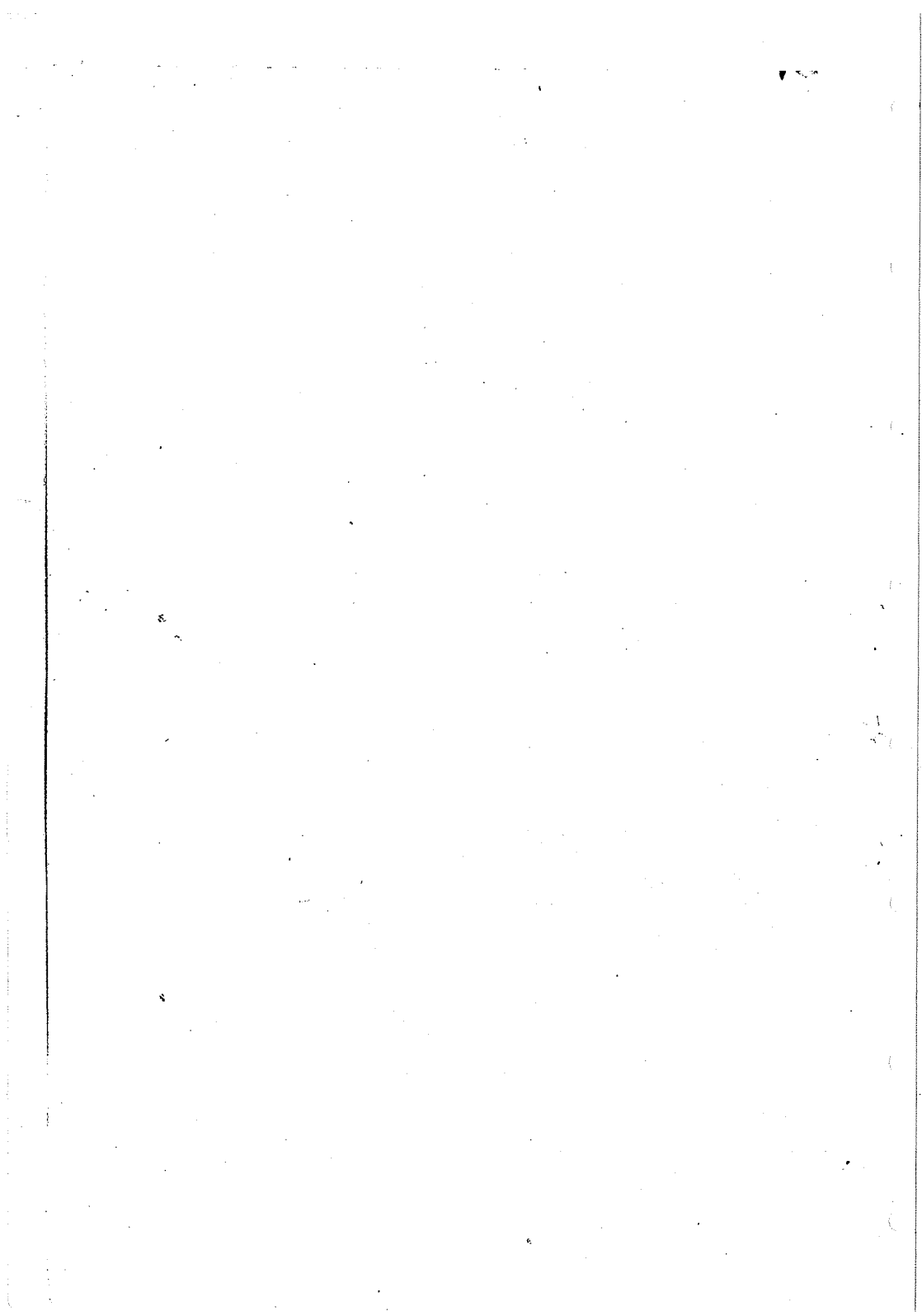
plus, pour être agréable au gouvernement, Verrière se livre-t-il à des gestes peu coûteux ou de pure forme : abonnement au napoléonien pour 18 francs (1855) et désabonnement au journal de l'Aveyron. Adresse à l'Empereur à l'occasion de l'attentat d'Orsini. Bel échantillon de la phraséologie du moment : « ... comment pourrions-nous reconnaître une faveur du ciel si signalée!!! Ce sera en adressant nos actions de grâce. « Dieu par les mains de Marie immaculée et nous prions en même temps cette patronne de la France d'avoir aussi elle-même sous sa protection maternelle et notre Empereur bien aimé protecteur de l'ordre et de la paix, et notre pieuse impératrice seconde providence des indigents et des orphelins, etc. » 23 janvier 1858.

*Médailles de Sainte-Hélène.* — Deux médailles de Sainte-Hélène, avec brevet, sont adressées au maire par le sous-préfet avec prière de donner quelque éclat à leur remise (juin 1858).

*Guerre de 1870.* — Quelques citoyens prêtent, au total, 5.000 francs au taux de 6 p. cent pour l'habillement, équipement et armement des gardes mobiles (2 décembre 1870).

Verrières est une des communes qui comptent, relativement à leur population, un des plus grand nombre de morts : deux Unal, Serres, Carrière Gary, Lavabre et... ? soit 7 (d'après le monument de Millau place du Mandarous).

*Guerre 1914-1918.* — Quant à la guerre de 1914 une plaque de marbre de Verrières porte le nom de 25 victimes... proportion normale... pour les communes rurales,



(

(

(

(

(

(

(

(

(

(

(

# Table des matières

Géographie physique <sup>I</sup>  
Nom, situation, limites, dimensions  
superficie p. 1 -- Géologie 2-3-4 -- les cours 4 -- quelques  
mondations 5 -- les résurgences 7 -- Sources thermales 7 -- Pouss lavogues  
climat 8 --

Géographie économique <sup>II</sup>  
-- Productions minérales; prospection 9.  
La flore 10 -- la faune 11 -- Agriculture culture, abandonnée 11  
Les Céréales 12 -- La Vigne 13 -- autres fruits 14 -- L'élevage 14 --  
1<sup>re</sup> Industrie, les moulins 14 -- le four 15 -- le commerce 16 -- la voie  
de communication ch<sup>ie</sup> de Millau à Espalion 16 -- ch<sup>ie</sup> de Millau à  
Séverac 17 -- autres ch<sup>ies</sup> 18 -- les ponts, la voie ferrée 19. Service  
postal 20 -- téléphone automobiles 21 --

Géographie politique <sup>III</sup>  
-- Formation territoriale 21 --  
Principales localités: Verrières, Verpillac 22 -- Ruedels Holiers  
Escoudrounac, les bourgois, fermes, abandonnées Drenoubrant<sup>t</sup>  
1936 p. 2? -- Drenoubrant 1971 p. 24 -- Famille marquante 24  
25 -- Nobles -- Maires, notaires, testaments 26 -- 27 -- Folklore 28  
Langue 28

Géographie administrative <sup>IV</sup>  
-- Privilèges de la communauté  
30-31 -- Hommage de 1625 p. 32 -- Les conseils, les employés  
communaux 33 -- Mieux com<sup>t</sup>. maison de la confrérie 34 --  
maison com<sup>t</sup>. actuelle, la com<sup>t</sup> 35 -- Le caractère protestant 36  
37 -- Presbytère, usurpations 38 -- Institutions com<sup>ales</sup> l'Église de  
Verrières 38 -- le vieux clocher: démolition et reconstruction 39  
Vieux horloge rétable chaise Vost, sacis 40-41 -- les doctes  
la fabrique, la croix de la mission quelques vicaires la fraternité  
42 -- la pension du curé les chapelles 43 -- Chapelle de St Pierre



chapelle de St. J. de Liveret, le prieuré 44 - Église de Vozouillac, revenus  
 du curé Église d'Escoudourme p. 45. - Établissement de la confrérie  
 du Rosaire, quelques curés, pension au curé, la confrérie, la chapelle  
 de, Aluab 46. École de Verrière, Fréquentation École de Jelle, 47. - École  
 de Vozouillac École d'Escoudourme Assistance publique 48. - Hôpital  
 de Verrières 49. - Inventaire de l'hôpital sépulture d'un pauvre 50  
 Bureau pour les pauvres 51 service médical le sanatorium d'Inzougnon  
 51-52-53. - Charges locales 53 Budget com<sup>al</sup> 1829. - Hôpita généraux  
 Compois 1614. - Quelques chiffres 55

### V Histoire

Préhistoire et antiquité : les dolmens p. 56. - Copie brisée de la Rouquette,  
 Encinte du Palaprat, Vestiges de St. Pierre, Vestiges de St. Jean de Liveret les, Grunault  
Vestiges gallo-romains 57. - Vestiges médiévaux. Guerres de cent ans 58  
Guerres de cent ans suite p. 59-60 - Guerres de religion 60. Colombet  
 Darniers 60-61 - Dans la forêt de Vinnac 61. - la peste à Verrières 62  
 Ennemis ambigus Secondes guerres de religion Escoudourme à  
 Vinnac 62. - La Révolution : élection des députés aux États généraux  
 L'émancipation de l'état civil, Exécution de Biron, Dévastation des bois 63. -  
 Vente des Biens nationaux de Verrières, de Vozouillac, d'Escoudourme 64  
 Les prêtres pendant la Révolution, les suspects 65. - Serment de haine  
 à la royauté, tire-au-flanc, Cambriolage, indifférence politique 66  
 médailles de St. Hélène. Guerre 1870 - Guerre 1914-1918

Notes complémentaires : p. 68

